

Commentaire sur
l'Épître de Paul aux

GALATES

Barry Baggott

Introduction à l'Épître aux GALATES

Dans la plupart des épîtres de Paul, même quand il avait des reproches à adresser à ses destinataires, il commençait habituellement ses lettres en faisant mention de quelques bonnes qualités ou quelques actes louables de ses destinataires qui le motivaient à remercier Dieu. La situation qui poussait l'apôtre à écrire cette épître était si grave, si préoccupante, qu'il passa directement au vif du sujet en exprimant sa consternation devant le changement chez les Galates, changement qui aurait rendu complètement inutile son travail chez eux. Ce n'est qu'au chapitre 4 que l'on trouve des références à l'amour pour l'apôtre que les Galates avaient manifesté (4.13-15).

Auteur

Les érudits, même les plus libéraux qui ont tendance à toujours mettre en doute l'authenticité des écrits bibliques, sont pratiquement unanimes dans la conclusion que l'apôtre Paul fut l'auteur de l'Épître aux Galates. Tous les auteurs des premiers siècles de l'ère chrétienne reconnurent que Paul l'avait écrite.

Destinataires

Il est possible que l'Épître aux Galates se distingue de toutes les autres lettres de Paul par le fait qu'elle s'adresse aux Églises dans toute une région, tandis qu'il écrivit chacune des autres épîtres soit à un individu soit à l'assemblée d'une seule ville. (L'exception serait peut-être l'Épître aux Hébreux, si Paul était, en fait, son auteur, et l'Épître aux Éphésiens, si elle était en réalité à l'intention de plusieurs Églises en Asie.)

Le mot «Galates» est dérivé de «gaulois». Les ancêtres des habitants de la Galatie étaient sortis, en effet, de la Gaule (la France actuelle) pour attaquer l'Italie et puis la Grèce, avant de pouvoir prendre possession, vers 280 av. J.-C., d'un territoire dans la partie centre-nord de l'Asie Mineure (la Turquie moderne). Ils apprirent la langue grecque mais conservèrent aussi leur langue originelle, à tel point que, selon Jérôme au quatrième siècle apr. J.-C., ils pouvaient encore communiquer facilement avec leurs «cousins» gaulois en France. En 189 av. J.-C. ils furent conquis par les Romains, qui leur laissèrent une certaine autonomie jusqu'au temps de César Auguste. En 25 av. J.-C. ce dernier incorpora leur territoire à une province administrative de l'Empire romain qui eut pour nom la Galatie et pour capitale la ville d'Ancyre (l'actuelle Ankara). Le terme «Galatie» est un peu ambigu, parce qu'il était employé au premier siècle dans deux sens: le sens officiel se rapportait à la province administrative de l'empire romain, province qui s'étendait vers le sud pour englober une partie de la Phrygie, la Pisidie, et la Lycaonie, donc les villes d'Antioche de Pisidie, Icone, Lystre, et Derbe; le sens populaire désignait le territoire plus restreint où habitaient traditionnellement les Galates, soit le Nord de la province, où les villes principales étaient Ancyre, Pessinus et Tavium. Notons en passant que le Sud de la Galatie était plus peuplé que le Nord, que les routes romaines le traversaient, que les cultures grecques et romaines y avaient une influence plus forte, et qu'il s'y trouvait d'importantes populations juives.

Pour ce qui concerne cette épître, l'ambiguïté du terme permet deux théories sur l'identité des destinataires. Certains pensent que Paul dans son épître et Luc dans les Actes employaient le mot Galates dans le sens ethnique, c'est-à-dire pour parler des habitants du territoire qu'avaient occupé les Gaulois, soit la partie nord de la province. Les écrivains chrétiens des siècles qui suivirent la mort des apôtres étaient de cet avis. Ceux qui pensent ainsi considèrent que, selon Actes 16.6, Paul évangélisa cette région («pays de Galatie») lors du deuxième voyage missionnaire, et que, selon Actes 18.23, il y retourna pour fortifier les disciples vers le début de son troisième voyage, avant de s'installer à Éphèse.

L'autre théorie associe cette épître aux Églises établies par Paul et Barnabas dans les villes d'Antioche de Pisidie, Icone, Lystre, et Derbe au cours du premier voyage missionnaire (Actes 13 et 14), que Paul et Silas visitèrent lors du deuxième voyage (Actes 15.36-16.6) et que Paul a peut-être visitées de nouveau pendant le troisième voyage (Actes 18.23, 19.1). Les partisans de ce point de vue soulignent le fait qu'aucun nom d'une personne ou d'un lieu ni aucun événement associés au Nord de la province de Galatie n'est mentionné dans le Nouveau Testament - ni dans cette épître ni dans le livre des Actes. Ils trouvent aussi que rien dans Actes 16.6 et 18.23 n'exclut la possibilité que Luc se référait à la partie méridionale de la province où le travail de Paul est clairement attesté.

Si les Églises en vue sont bien celles d'Antioche, Icone, Lystre et Derbe, nous avons certains détails concernant leur commencement. A Antioche, les Juifs s'opposaient par jalousie à ce que disait Paul, mais les païens recevaient la parole avec joie et «la parole du Seigneur se répandait dans tout le pays» (Actes 13.49). Chassés du territoire, Paul et Barnabas se rendirent à Icone, où beaucoup furent convertis, mais d'où ils furent de nouveau chassés par une persécution suscitée par les Juifs et des païens. Les adversaires juifs les suivirent à Lystre, où ils incitèrent la foule à lapider Paul. Quant à Derbe, nous savons seulement qu'ils ont «évangélisé cette ville et fait un certain nombre de disciples» (Actes 14.21). Après, ils eurent le courage de retourner aux villes où on les avait persécutés avec tant de violence. Ils «fortifièrent l'esprit des disciples, les exhortant à persévérer dans la foi, et disant que c'est par beaucoup de tribulations qu'il nous faut entrer dans le royaume de Dieu» (Actes 14.22). Le verset suivant dit qu'ils firent nommer des anciens dans chaque Église.

Quelle que soit la région identifiée comme la Galatie, nous pouvons constater que l'épître semble s'adresser principalement à des chrétiens d'origine non-juive. Paul les décrit ainsi en 4.8: «Autrefois, ne connaissant pas Dieu, vous serviez des dieux qui ne le sont pas de leur nature». Dans le cinquième chapitre, au verset 2, Paul leur dit: «Si vous vous faites circoncire, Christ ne vous servira de rien». Ces Galates n'avaient donc pas encore été circoncis, et nous pouvons en déduire qu'ils n'étaient pas Juifs.

Date/Provenance

La date probable de la composition de cette épître dépend en partie de l'identité des destinataires. En vue de ce que Paul dit au 4.13, on tire généralement la conclusion qu'il avait déjà prêché chez les Galates au moins deux fois. Ceux qui croient que l'épître s'adresse aux Galates «du Nord» proposent que Paul l'aurait écrite après s'être installé à Éphèse entre 53 et 56 apr. J.-C. (Actes 19.1), ou même après avoir quitté cette ville pour la Macédoine ou l'Achaïe (Corinthe) en l'an 57, au cours donc du troisième voyage missionnaire. A cause de certaines ressemblances entre l'Épître aux Galates et celle que Paul envoya aux Romains,

certaines pensent que les deux épîtres furent rédigées vers la même période (57/58 apr. J.-C.). Les ressemblances pourraient être dues, pourtant, à un thème qu'elles ont en commun, celui de la justification par la foi, sans qu'elles aient été rédigées l'une directement après l'autre.

Pour ceux qui croient que la lettre s'adresse aux Galates «du Sud», c'est-à-dire les villes que Paul et Barnabas avaient évangélisées lors du premier voyage missionnaire, l'épître aurait pu être écrite à n'importe quel moment après ce voyage, étant donné qu'ils sont passés deux fois dans ces villes avant de regagner Antioche de Syrie (Actes 14.21-23). Cela permettrait de classer cette épître comme la première de l'Apôtre Paul, écrite peut-être en 48 ou 49 apr. J.-C.; il aurait pu l'écrire à Antioche de Syrie ou même en route pour la «conférence» de Jérusalem décrite en Actes 15. Si Galates 4.13 suggère une visite distincte de celles du premier voyage, on chercherait une date après la visite mentionnée en Acte 16.1 lors du deuxième voyage missionnaire.

Un autre facteur à prendre en considération est la chronologie des visites à Jérusalem que Paul énumère en Galates 1 et 2. Selon Galates 1.18, Paul se rendit à Jérusalem trois ans après sa conversion et fit la connaissance de Pierre et de Jacques. Cette visite correspond sûrement à celle que Luc décrit en Actes 9.26-30. Dans son épître Paul se réfère à une deuxième visite à Jérusalem qui eut lieu quatorze ans plus tard (Gal. 2.1-10). Mais le livre des Actes décrit deux visites après celle de 9.26, d'abord quand Paul et Barnabas apportèrent un secours de la part de l'Église d'Antioche pour les chrétiens en Judée, frappés par la famine (Actes 11.27-30), et ensuite quand ils y retournèrent pour soumettre à tous les apôtres la question de la circoncision des païens convertis (Actes 15).

Si dans son épître Paul se réfère à la visite d'Actes 11, c'est que l'épître fut rédigée avant la décision des apôtres à Jérusalem en Actes 15, et cela résout certains problèmes. Par exemple, si cette décision avait déjà été publiée, pourquoi Paul ne s'appuie-t-il pas dessus quand il présente aux Galates ses arguments contre l'imposition de la circoncision et l'observance de la loi de Moïse? La lettre à laquelle Luc se réfère en Actes 15.22-30 aurait constitué la preuve incontestable que Paul et les autres apôtres avaient la même position sur cette question.

D'autres indices, par contre, militent en faveur de la position contraire: que la visite décrite en Galates 2 est bien celle d'Actes 15. Par exemple, en Actes 11 Paul n'avait pas encore entamé son travail remarquable en tant que missionnaire auprès des païens. Serait-il donc reconnu déjà comme «apôtre des païens» (Gal. 2.7,8)? On se demande aussi pourquoi la réunion des apôtres et des anciens en Actes 15 aurait été jugé nécessaire si Jacques, Jean, et Pierre s'étaient déjà prononcés sur la question de la circoncision. Enfin, il y a la date de la mort d'Hérode, qui eut lieu pendant la visite de Paul et Barnabas à Jérusalem en Actes 11. Or, il s'agit de l'une des rares dates de la période apostolique que nous pouvons fixer avec certitude; il mourut en 44 apr. J.-C. Si l'on soustrait de cette date les trois ans que Paul fit en Arabie et à Damas après sa conversion et avant sa première visite (Gal. 1.17,18), et aussi les quatorze ans entre cette visite et celle dont il parle en Galates 2.1, la conversion de Paul aurait eu lieu en 27 apr. J.-C., avant donc la mort du Seigneur! Évidemment cela n'est pas possible.

Si donc Galates 2 et Actes 15 parlent du même événement, il faut situer la compo-

sition de l'épître après 48/49. La date de 53 à 57 et la provenance d'Ephèse ou de Corinthe sont toujours possibles, mais si l'épître s'adresse bien aux Églises d'Antioche, Icone, Lystre et Derbe, une date moins tardive pourra être admise. Le langage de Galates 4.13 ("ce fut à cause d'une infirmité de la chair que je vous ai pour la première fois annoncé l'Évangile") suggère peut-être qu'il y avait déjà eu au moins deux séjours de Paul en Galatie (avec Barnabas en Actes 13 et 14, et avec Silas en Actes 16.1-6?). Ceux qui accompagnaient Paul au moment où il écrivait une épître associaient généralement leurs salutations à la sienne (surtout s'ils étaient connus des destinataires). Puisque Paul n'inclut pas les salutations de Silas et de Timothée, tous les deux connus des Églises en Galatie, certains supposent que Paul écrivit la lettre à Corinthe avant que ces derniers ne le rejoignent de la Macédoine où il les avait laissés. La date de composition serait donc 50 ou 51 apr. J.-C., pendant le deuxième voyage missionnaire.

Occasion/But

L'Épître aux Galates fut rédigée afin de combattre un problème survenu dans les Églises de la Galatie, un problème qui se présentait souvent au premier siècle. Certains chrétiens juifs (appelés «judaisants») enseignaient que les chrétiens (y compris ceux d'origine non-juive) devaient observer la loi de l'Ancien Testament, et notamment se faire circoncire. Ils recommandaient ces choses comme étant nécessaires au salut. Ils ne suggéraient pas de rejeter Jésus-Christ, mais la conséquence de leur doctrine serait d'annuler la grâce de Dieu. Sachant que Paul enseignait que les chrétiens d'origine païenne n'avaient aucune raison de garder la loi de Moïse, les docteurs judaisants essayaient de détruire son influence en mettant en doute son autorité, déclarant qu'il n'était pas un apôtre dans le même sens que Pierre et les autres. Peut-être disaient-ils que Paul était tout au plus un messager infidèle des apôtres reconnus. Quand Paul apprit que les chrétiens galates semblaient accepter le message de ses adversaires, il fut bien troublé et aurait voulu se rendre tout de suite en Galatie (4.19,20); n'ayant apparemment pas cette possibilité, il écrivit cette lettre pour défendre et son apostolat et l'évangile qu'il prêchait. Il insiste sur l'idée qu'en Christ on est «libéré» de la loi de Moïse, tout en rappelant que cette liberté ne doit pas servir de prétexte pour vivre dans le péché (5.13-21; 6.7,8).

Tout au long de cette épître Paul souligne que la justification et toutes les bénédictions qui l'accompagnent s'obtiennent par la foi en Christ; il insiste en même temps sur l'impossibilité du salut par les œuvres de la loi. Paul associe plusieurs idées au salut par la foi: la réception de l'Esprit, la promesse faite à Abraham, la libération de la loi Mosaïque, et la grâce. De même, les termes «œuvres», «chair» (dans le sens des efforts humains), et servitude sont associés à la loi. L'apôtre veut que ses lecteurs reconnaissent que les deux moyens de salut s'excluent mutuellement; c'est l'un ou l'autre.

«Sachant que ce n'est pas par les œuvres de la loi que l'homme est justifié, mais par la foi en Christ» (2.16; 3.11).

«Est-ce par les œuvres de la loi que vous avez reçu l'Esprit, ou par la prédication de la foi?» (3.2).

«Si l'héritage venait de la loi, il ne viendrait plus de la promesse» (3.18).

«Le fils de l'esclave (l'alliance du mont Sinaï) n'héritera pas avec le fils de la femme libre (la nouvelle alliance)» (4.30).

«Vous êtes séparés de Christ, vous tous qui cherchez la justification dans la loi; vous êtes déçus de la grâce» (5.4).

Plan

On considère généralement que l'Épître aux Galates se divise naturellement en trois parties:

Chapitres 1 à 2.10: Défense de l'apostolat de Paul

Paul montre que son apostolat n'est pas dérivé des autres apôtres, mais du Christ lui-même; que l'évangile qu'il enseigne ne lui a pas été révélé par les autres apôtres mais par le Seigneur; qu'il y a un accord entre lui et les autres sur la question de la loi mosaïque, et que Paul est sur un même pied d'égalité avec les autres apôtres.

Chapitres 2.11 à 5.12: Défense de l'évangile

Paul affirme que le salut ne dépend pas de la loi mosaïque, démontré par l'expérience initiale des Galates, par l'exemple d'Abraham, et par le fait que la loi comporte une malédiction et qu'elle ne saurait invalider la promesse faite à Abraham. Il dit que la loi ne fut pas donnée pour sauver les hommes mais pour montrer aux hommes leur besoin d'un Sauveur. Il se sert d'une allégorie concernant Sara et Agar pour comparer les deux alliances.

Chapitres 5.13 à 6.18: Exhortations pratiques

Paul démontre que la liberté ne signifie pas le libertinage; il exhorte à marcher selon l'Esprit, selon l'amour, dans l'humilité et dans la solidarité fraternelle.

Épître de Paul aux Galates

L'UNIQUE EVANGILE DE CHRIST

1 Paul, ^aapôtre, ^bnon de la part des hommes, ni par un homme, mais ^cpar Jésus-Christ et ^dDieu le Père, qui ^el'a ressuscité des morts, ²et ^ftous les frères qui sont avec moi, aux ^gÉglises de la Galatie : ³que ^hla grâce et la paix vous soient données de la part de Dieu le Père et de notre Seigneur Jésus-Christ, ⁴qui ⁱs'est donné lui-même pour nos péchés, afin de nous arracher du présent ^jsiècle mauvais, selon la volonté de notre Dieu et Père, ⁵à qui soit ^lla gloire aux siècles

^a2 Co 1.1; ^bGa 1.11; ^cAc 9.15; ^dGa 1.15,16; 1 Pi 1.2; Jd 1; ^eAc 2.24; ^fPh 4.21; ^g1 Co 16.1; ^hRo 1.7; 1 Co 1.3; Ép 1.2; 1 Pi 1.2; ⁱMt 20.28; Ga 2.20; Ép 5.2; Tit 2.14; Hb 9.14; ^jMt 13.22; Ro 12.2; 2 Co 4.4; ^kPh 4.20; ^lRo 11.36;

1. Paul, apôtre. Paul s'identifie généralement dans ses épîtres soit par le terme « apôtre », soit par le terme « serviteur », soit par les deux en même temps (Tite 1.1). Dans cette épître l'idée de son apostolat figure au premier plan, et il insiste dessus dès les premiers mots. Cette phrase ne sert pas seulement à identifier l'auteur de cette lettre, selon l'habitude de l'époque de « signer » la lettre au début; elle présente le thème des deux premiers chapitres de l'épître. **non de la part des hommes ni par un homme.** Le mot apôtre voulait dire littéralement « envoyé » ; Paul n'a pas été envoyé de la part d'un simple homme. Le mot avait aussi le sens d'un envoyé revêtu d'une autorité déléguée, comme, par exemple, l'ambassadeur d'un roi ; ce n'est pas un officier de l'Église, tel qu'un autre apôtre ou un groupe d'évêques, qui aurait accordé à Paul le nom ou l'autorité d'apôtre. Puisqu'un tactique employé par ceux qui en Galatie s'opposaient au vrai évangile était d'attaquer les qualifications de celui qui l'annonçait, Paul commence par une forte affirmation que son apostolat était de Dieu lui-même. **Jésus-Christ et Dieu le Père.** L'un des nombreux passages qui montrent que Jésus, bien que Dieu, est distinct du Père. Voir aussi les versets 3 et 4. **2. et tous les frères qui sont avec moi.** N'étant pas capables d'établir avec une certitude absolue la date et la provenance de cette épître, nous ne pouvons pas savoir de quels frères il s'agit. Il semble probable que, si Timothée et Silas avaient été avec lui, Paul les aurait, selon son habitude, cités par nom, étant donné que ces deux frères étaient connus personnellement en Galatie. **aux Églises de la Galatie.** Quatre assemblées locales en Galatie sont connues à travers le livre des Actes (Antioche, Icone, Lystre et Derbe), mais d'autres assemblées auraient sans doute vu le jour dans la province, surtout si l'épître fut écrite, comme certains le croient, une dizaine d'années après le premier voyage missionnaire. Voir l'Introduction: Destinataires. **3. Que la grâce et la paix vous soient données.** Salutation habituelle de Paul, qui inclut un élément grec (« grâce ») et un élément juif (« paix » - *shalom*). **4. qui s'est donné lui-même pour nos péchés.** Un élément qui n'apparaît pas déjà dans les salutations des autres épîtres mais que Paul souligne très tôt dans celle-ci, étant donné que cette vérité fondamentale était menacée par la fausse doctrine qui se répandait en Galatie. **arracher du présent siècle mauvais.** Jésus nous délivre de la futilité et la corruption de la vie du monde pécheur ainsi que de la condamnation qui attend ceux qui vivent selon le monde et non selon la parole de Dieu. Il nous fait sortir du monde. Le siècle, ou monde, présent est en contraste avec « le siècle à venir » qui se soumet à l'autorité du Messie et jouit de

des siècles ! Amen !

⁶Je m'étonne que vous vous détourniez si promptement de ^mcelui qui vous a appelés par la grâce de Christ, pour passer à ⁿun autre Évangile. ⁷Non pas qu'il y ait ⁿun autre Évangile, mais il y a des gens qui vous ^otroublent, et qui veulent renverser l'Évangile de Christ. ⁸Mais, quand nous-mêmes, quand un ^pange du ciel ^qannoncerait un autre Évangile que celui que

^m1 Co 1.9; ⁿ2 Co 11.4; 1 Tm 1.3; ^oAc 15.24; Ga 5.10; ^p2 Co 11.14; ^q2 Co 11.4;

ses bénédictions. **5. à qui soit la gloire.** Quand il fait mention de la miséricorde de Dieu Paul exprime très souvent sa louange pour sa grâce (voir 2 Cor. 9.15; Éph. 3.20). **6. Je m'étonne que vous vous détourniez.** Après la salutation Paul passe généralement à une expression de reconnaissance à Dieu pour quelques bonnes qualités ou actes louables chez ses destinataires. L'absence de propos de ce genre à l'égard des Galates est un signe de l'alarme que Paul ressentait face aux nouvelles qui lui parvenaient de la Galatie, de la gravité de l'erreur dans laquelle ils tombaient et de l'urgence avec laquelle Paul veut adresser le problème. **si promptement.** peut se référer au temps écoulé depuis la conversion des Galates ou au temps écoulé depuis l'arrivée des faux docteurs. Ou bien, le mot peut se référer à l'idée que les chrétiens galates acceptaient la position de ces faux docteurs sans réflexion, sans analyse. **celui qui vous a appelés.** est Dieu, non pas Paul lui-même (voir 1 Cor. 1.9; Rom. 8.30; 1 Thess. 2.12; 2 Tim.1.9; etc.). Qu'on veuille le reconnaître ou pas, dévier de la vraie doctrine, c'est se détourner de Dieu lui-même. **Un autre évangile.** « Autre » dans le sens d'une autre sorte (gr. *heteros*), qui s'écarte de l'originel. Un évangile modifié n'est plus le même évangile, même si certains éléments de l'originel sont conservés. **7. Non pas qu'il y ait un autre évangile.** « Autre » dans le sens d'un autre du même genre (gr. *allos*). Il n'y a qu'un seul évangile authentique. Un message qui n'est pas vrai n'est pas une bonne nouvelle. D'ailleurs, le message qu'acceptaient les Galates les aurait ramenés à l'esclavage et à la malédiction; c'était donc une nouvelle qu'on ne pourrait pas qualifier de « bonne ». **des gens qui vous troublent.** Comme ceux qui s'étaient rendus à Antioche avec un message pareil (Actes 15.1,2,24). **renverser l'Évangile de Christ.** Le mot traduit par « renverser » peut être rendu « changer », ou mieux encore, « pervertir ». Il est vrai que changer l'Évangile a pour effet de renverser, ou faire perdre à l'Évangile son efficacité. **8. quand nous-mêmes, quand un ange du ciel.** Les apôtres eux-mêmes n'avaient pas le droit de modifier les termes de l'Évangile qui leur avait été confié (à plus forte raison des soi-disant successeurs des apôtres n'auraient pas ce droit !). Même un ange du ciel serait maudit pour avoir annoncé un évangile contraire à celui que nous avons dans le Nouveau Testament. Il y a ceux de nos jours qui font accepter leurs faux évangiles en disant que ces messages leur ont été communiqués par des anges. D'autres se basent sur le rang ou la dignité des hommes qui propagent l'erreur. Malheureusement, les auditeurs ne tiennent pas compte de l'avertissement contenu dans ce verset. **un autre Évangile.** autre : du grec *heteros* - d'une autre sorte. **anathème.** Louis Segond emploie le mot « anathème », forme francisée du mot grec signifiant maudit. Plus tard dans l'histoire chrétienne le mot anathème devint synonyme d'excommunication, mais ce n'est pas à la discipline de l'Église que Paul se réfère, étant donné que les anges ne font pas partie de l'Église. Celui

nous vous avons prêché, qu'il soit ^rmaudit ! ⁹Nous l'avons dit précédemment, et je le répète à cette heure : si quelqu'un vous annonce un autre Évangile que celui que vous avez reçu, qu'il soit maudit !

¹⁰Et maintenant, est-ce la faveur des hommes que je désire, ou ^scelle de Dieu ? Est-ce que je cherche à plaire aux hommes ? Si je plaisais encore aux hommes, je ne serais pas ^tserviteur de Christ.

¹¹Je vous déclare, frères, que ^ul'Évangile qui a été annoncé par moi ^vn'est pas de l'homme ;

¹²car je ne l'ai ni ^xreçu ni appris d'un homme, mais par une ^yrévélation de Jésus-Christ.

¹³Vous avez su, en effet, quelle était autrefois ^zma conduite dans le judaïsme, comment ^aje persécutais à outrance et ravageais ^bl'Église de Dieu, ¹⁴et comment j'étais plus ^cavancé dans

^rRo 9.3; 1 Co 12.3; 16.22; ^s1 Th 2.4; Ac 4.19; 5.32; ^tRo 1.1; Ph 1.1; ^u1 Co 15.1; ^vGa 1.1; ^x1 Co 11.23; ^yÉp 3.3; 2 Co 12.1; Ga 2.2; 1 Co 2.10; ^zAc 26.4; ^aAc 8.3; 9.1,4,21; 26.9; Ph 3.6; 1 Ti 1.13; ^b1 Co 1.2; 10.32; ^cAc 22.3;

qui est maudit est objet de la colère divine. **9. je le répète.** Cet avertissement est si solennel et si important que Paul le reprend. **10. est-ce la faveur des hommes que je désire?** Les adversaires de Paul l'accusaient peut-être de vouloir plaire aux hommes en rendant l'Évangile plus facile, puisqu'il prêchait le salut en Christ sans la nécessité de se conformer à la loi de Moïse. **je ne serais pas serviteur de Christ.** Les persécutions que Paul subissait pour le nom de Christ était une preuve très forte qu'il cherchait la faveur de Dieu plutôt que celle des hommes. Les Galates étaient témoins oculaires des souffrances que Paul a supportées pour l'Évangile (Actes 13.50; 14.2,5,19,22). (« Ce n'est que lorsque les hommes nous voient prêts à souffrir pour ce que nous prétendons croire qu'ils commencent à reconnaître que nous le croyons réellement. Si notre foi ne nous coûte rien, les hommes estimeront qu'elle ne vaut rien » - William Barclay.) Non seulement Paul a toujours manifesté le courage de déclarer même les vérités très dures ou désagréables aux auditeurs, quelles que soient les conséquences pour lui-même (Gal. 4.16), mais aussi, il se gardait toujours d'agir d'une manière qui permette de douter de la pureté de ses mobiles (1 Thess. 2.3-4; 1 Cor. 9.15-23; 2 Cor. 11.7-12). **11,12. n'est pas de l'homme; car je ne l'ai ni reçu ni appris d'un homme, mais par une révélation de Jésus-Christ.** Nous n'avons pas reçu l'Évangile que nous prêchons directement du Seigneur, et nous n'avons pas besoin d'établir notre autorité personnelle; nous reconnaissons et prêchons plutôt l'autorité des hommes inspirés, tel que Paul, qui nous ont laissé le Nouveau Testament. Le cas de Paul était différent du nôtre: comme ses adversaires n'avaient son autorité d'apôtre de Jésus-Christ aussi bien que la conformité de son message à celui des autres apôtres, il lui était nécessaire de montrer à la fois qu'il était apôtre de plein droit, choisi par Jésus lui-même et non pas délégué par des hommes, et que son message s'accordait avec ce que les autres apôtres disaient. Ce que nous croyons n'est pas faux, il n'est pas d'origine humaine, parce que nous l'avons reçu de la part des hommes (c'est-à-dire des apôtres – Jean 17.20); mais, étant donné que notre foi nous a été transmise de cette façon, nous ne sommes pas des apôtres comme l'étaient Paul et les douze autres. Que Paul n'avait pas eu l'occasion d'apprendre ses doctrines des autres apôtres est évident par ce qui suit. **13. ma conduite dans le judaïsme, comment je persécutais l'Église de Dieu.** En ce qui concerne la foi chrétienne, Paul n'avait été ni disciple de Jésus ni

le judaïsme que beaucoup de ceux de mon âge et de ma nation, étant animé d'un zèle excessif pour les ^dtraditions de mes pères. ¹⁵Mais, lorsqu'il plut à celui qui m'avait ^emis à part dès le sein de ma mère, et qui ^fm'a appelé par sa grâce, ¹⁶de révéler en moi son Fils, ^gafin que je l'annonce ^hparmi les païens, ⁱaussitôt, je ne consultai ni ^jla chair ni le sang, ¹⁷et je ne montai point à Jérusalem vers ceux qui furent apôtres avant moi, mais je partis pour l'Arabie. Puis je revins encore à ^kDamas.

¹⁸Trois ans plus tard, je montai à Jérusalem pour faire la connaissance de ^lCéphas, et je de-

^dMc 7.5; ^eAc 9.15; 13.2; ^fEs 49.1; ^g1 Co 1.17; ^hAc 22.21; Ga 2.8; Ép 3.8; ⁱAc 9.20; ^jMt 16.17; ^kAc 9.2; ^lJn 1.42;

sympathisant à distance; il n'avait pas eu d'association avec les autres apôtres avant sa conversion, ce qui lui aurait permis de connaître l'Évangile. **14. avancé dans le judaïsme... animé d'un zèle excessif pour les traditions de mes pères.** Au contraire, Paul avait vécu complètement immergé dans les valeurs, les doctrines et les attitudes des Juifs zélés (Actes 22.3), voir des Pharisiens (Phil. 3.5,6). Il est peut-être significatif que Paul parle de son zèle, non pour la loi de Dieu, mais pour « les traditions » de ses ancêtres. Certes, à l'époque il n'aurait peut-être pas fait une distinction nette entre ces deux choses; mais étant devenu disciple de Jésus, il aurait cessé de les confondre (Marc 7.1-13). Quoiqu'il en soit, Paul connaissait parfaitement ce judaïsme que les faux docteurs en Galatie voulaient mélanger à l'Évangile. **15. mis à part dès le sein de ma mère.** Comme Moïse, Ésaïe (Es. 49.1), Jérémie (Jér. 1.5), et Jean-Baptiste (Luc 1.15,16), Paul avait été choisi par Dieu dès sa naissance pour jouer un rôle particulier dans le plan divin. Il ne s'agit pas d'être prédestiné au salut, puisque Paul lui-même reconnaissait qu'il pouvait encore être perdu (1 Cor. 9.27), mais prédestiné à une tâche. L'important, dans ce contexte, c'est que Dieu lui-même l'avait choisi comme apôtre, et c'est Dieu qui prit l'initiative de l'appeler. Paul reconnaît en même temps que ce choix de Dieu était une « grâce » dont il bénéficiait, indigne qu'il était pour avoir persécuté l'Église (1 Tim. 1.12,13). **16. de révéler en moi son Fils.** L'idée que nous faisons connaître Jésus au monde à travers toute notre vie, qui démontre son caractère saint et son esprit de sacrifice, est tout à fait juste, mais il est probable que *la Bible en français courant* ait donné une meilleure traduction de ce verset : « Il décida de me révéler son Fils pour que j'annonce aux non-Juifs la Bonne Nouvelle... ». Paul se réfère effectivement au moment où Jésus s'est révélé à lui sur la route de Damas et lui dit: « Je te suis apparu pour t'établir ministre et témoin des choses que tu as vues et de celles pour lesquelles je t'apparaîtrai... » (Actes 26.16-18). Voir aussi Actes 9.15,16. **17. Je ne montai point à Jérusalem.** Paul continue d'appuyer sa déclaration aux versets 11 et 12 concernant l'Évangile qu'il prêchait. Il n'y avait pas eu de moment après sa conversion où il aurait pu être enseigné par d'autres apôtres ou leur demander la doctrine qu'il devait prêcher, puisqu'il n'était pas avec eux. **Arabie.** Nous n'avons aucun autre renseignement sur ce séjour de Paul en Arabie – nous ignorons de quelle partie de l'Arabie il parle, pourquoi il s'y rendit, ce qu'il y fit, et combien de temps il y resta. Apparemment ce voyage se situe entre Actes 9.22 et 9.23. **18. Trois ans plus tard.** Soit trois ans après sa conversion (ce qui est l'avis de beaucoup de commentateurs), soit trois ans après son retour à Damas. Selon l'usage juif, cette expression peut signifier trois années, ou bien une année pleine et une partie de deux autres années. Cette visite à Jérusalem correspond sans doute à celle dont on lit en Actes 9.26-30. Ce

meurai quinze jours chez lui. ¹⁹Mais je ne vis aucun autre des apôtres, si ce n'est ^mJacques, le frère du Seigneur. ²⁰Dans ce que je vous écris, voici, ⁿdevant Dieu, ^oje ne mens point.

²¹J'allai ensuite dans les contrées de ^qla Syrie et de la Cilicie. ²²Or, j'étais inconnu de visage aux Églises de Judée qui sont en Christ ; ²³seulement, elles avaient entendu dire : Celui qui autrefois nous persécutait annonce maintenant la foi qu'il s'efforçait alors de détruire. ²⁴Et elles glorifiaient Dieu à mon sujet.

JUSTIFIÉS PAR LA FOI EN CHRIST ET NON PAR LES ŒUVRES DE LA LOI

2 Quatorze ans après, je montai de nouveau à ^aJérusalem avec ^bBarnabas, ayant aussi pris

^mMt 12.46; Ac 12.17; 1 Co 15.7; Jq 1.1.; ⁿ2 Co 1.23; 1 Th 2.5; 1 Ti 5.21; 2 Tm 4.1; ^oRo 9.11; 2 Co 11.31; ^pAc 9.30; ^qAc 15.23,41; 6.9; ^aAc 15.2; ^bAc 4.36; Ga 2.9,13;

serait à cause du projet de certains Hellénistes (Juifs de langue grecques) de tuer Paul que son séjour n'a duré que 15 jours. **Céphas.** L'équivalent araméen de Pierre (Jean 1.42). **19. aucun autre des apôtres, si ce n'est Jacques, le frère du Seigneur.** Jacques, le frère de Jésus (voir Marc 6.3; Actes 1.14; 15.13; Jacques 1.1), et donc ni le fils de Zébédée ni le fils d'Alphée; il n'était donc pas un «apôtre» proprement dit (au moins pas l'un des douze), mais il leur était probablement associé de cette manière à cause de son intimité avec Jésus et sa grande influence dans l'Église. Étant donné qu'il est reconnu comme l'auteur de l'Épître de Jacques, son inspiration n'est pas mise en doute. **21. les contrées de la Syrie et de la Cilicie.** Voir Actes 9.30; 11.25,26. **22. inconnu de visage aux Églises de Judée.** A part les 15 jours à Jérusalem du verset 18, Paul n'avait pas passé assez de temps en Judée, là où se trouvaient les autres apôtres, pour avoir été enseigné par eux ou pour être généralement connu de visage dans les assemblées. Si, comme nous l'avons soutenu dans l'introduction, la visite mentionnée dans le chapitre suivant correspond à celle d'Actes 15, nous devons supposer que la visite de Paul et Barnabas pour apporter l'aide bénévole de l'Église d'Antioche (Actes 11.29,30; 12.25) était, elle aussi, très brève et n'accorda pas le temps nécessaire pour que Paul soit initié à la doctrine chrétienne par ceux qui étaient apôtres avant lui. D'ailleurs, à ce moment Jacques, le fils de Zébédée venait d'être mis à mort et Pierre emprisonné par Hérode. Ce n'était pas un moment favorable pour une «conférence» et ce séjour n'aurait pas eu d'implications pour la question de l'apostolat de Paul; il n'en parle donc pas ici. **24. elles glorifiaient Dieu à mon sujet.** « L'idée de glorifier des hommes pour le succès de leur travail était inconnue à l'Église primitive » (B. W. Johnson). Le fait que les chrétiens en Judée glorifiaient Dieu à cause de Paul montre qu'il n'était pas considéré par eux comme étant hors de la vérité de l'Évangile telle qu'ils le comprenaient.

Chapitre 2

1. Quatorze ans après. Il est possible qu'il veut dire quatorze ans après sa première visite à Jérusalem. Beaucoup pensent qu'il s'agit de quatorze ans après sa conversion, qu'ils situent vers 36 ou 37 apr. J.-C. Le voyage dont il parle ici est probablement celui décrit en Actes 15. Si la conférence d'Actes 15 avait déjà eu lieu, quelques-uns se demandent pourquoi Paul ne cite pas dans cette épître le décret publié à la fin de cette conférence. L'explication est peut-être ceci: Le décret ne réglait qu'une ou deux questions; Paul cherche ici à prouver qu'il était bien un apôtre de Jésus-Christ – s'il arrivait à démontrer

^cTite avec moi ; ²et ce fut d'après une ^drévélation que j'y montai. Je leur exposai l'Évangile que je prêche parmi les païens, je l'exposai en particulier à ceux qui sont les plus considérés, afin de ne pas ^ecourir ou avoir couru en vain. ³Mais ^fTite, qui était avec moi, et qui était Grec, ne fut pas même contraint de ^gse faire circoncire. ⁴Et cela, à cause des ^hfaux frères qui s'étaient furtivement introduits et ⁱglissés parmi nous, pour épier la ^jliberté que nous avons en Jésus-Christ, avec l'intention de nous ^kasservir. ⁵Nous ne leur avons cédé un instant et ^lnous avons résisté à leurs exigences, afin que la ^mvérité de l'Évangile soit maintenue parmi vous. ⁶Ceux

^c2 Co 2.13; Ga 2.3; ^dGa 1.12; ^ePh 2.16; 1 Co 9.24s; Ga 5.7; 2 Tm 4.7; Hb 12.1; ^fGa 2.1; 2 Co 2.13; ^gAc 15.5; Ga 5.2,3; ^h2 Co 1.13; 2 Pi 2.1; ⁱJd 4; ^jGa 5.1,13; ^k2 Co 11.20; ^lAc 15.1,2; ^mGa 2.14; Col 1.5;

cette vérité, cela permettrait de régler non seulement les questions de la circoncision et de la loi mosaïque, mais aussi toutes les autres questions doctrinales qui seraient posées par la suite. **Tite.** Il n'est pas mentionné de nom dans le livre des Actes et nous ne savons pas où et à quel moment il fut converti, mais l'épître qui porte son nom, ainsi que des références en 2 Cor. 2.12; 7.14,15; et 8.6,16-24, nous parlent de sa collaboration avec Paul quelques années plus tard. **2. ceux qui sont les plus considérés.** La Bible en français courant rend cette expression par « les dirigeants », mais l'idée n'est pas forcément la même; la première se réfère au respect et la deuxième à l'autorité. **en particulier.** Dans une réunion privée. Ses adversaires avaient présenté une fausse image de Paul et son message. Paul eut la sagesse de se concerter avec les autres apôtres dans une réunion privée (comme on fait communément pour préparer une réunion publique) afin d'éviter qu'une mauvaise compréhension de la situation amène à une opposition de leur part au cours de la réunion publique qui devait avoir lieu. **afin de ne pas courir ou avoir couru en vain.** Si les autres apôtres s'étaient opposés au ministère de Paul au cours de la conférence (même s'ils donnaient plus tard leur approbation), la crédibilité de Paul aurait pris un grand coup, et ses efforts pour maintenir la liberté des chrétiens non-juifs par rapport à la loi auraient été rendu inutiles. **3. Tite... ne fut pas même contraint de se faire circoncire.** Au vu de l'expression, « leurs exigences », au verset 5, les judaisants avaient peut-être voulu l'y contraindre (Actes 15.5). Le fait que Tite n'eut finalement pas besoin de la circoncision pour être reconnu à Jérusalem est un argument fort en faveur de ce que Paul affirmait. On se demande souvent, puisque Tite n'eut pas besoin de la circoncision, et que Paul dit en Gal. 5.6 que ni la circoncision ni l'incirconcision n'a de valeur, pourquoi Paul fit circoncire Timothée en Actes 16.3. Ce qui est certain, Paul ne le fit pas pour le salut de Timothée, ni pour satisfaire aux exigences des chrétiens d'origine juive. Luc dit que ce fut « à cause des Juifs qui étaient dans ces lieux-là, car tous savaient que son père était grec ». Ayant une mère juive, Timothée était considéré, sans la circoncision, comme étant un Juif apostat; il n'aurait pas eu droit d'entrer dans les synagogues avec Paul pour évangéliser, ce qui aurait entravé les efforts d'évangélisation. **4. des faux frères.** Ceux qui prêchent autre chose que le vrai évangile ne sont pas de vrais frères en Christ. **furtivement.** Secrètement; en cachette et rapidement, pour échapper à l'attention. **La liberté.** La première de plusieurs fois dans l'épître où Paul se réfère à la liberté (vis-à-vis des exigences de la loi de Moïse). **5. afin que la vérité de l'Évangile soit maintenue parmi vous.** La question de l'observance de la loi de Moïse n'était

qui sont ⁿles plus considérés – quels qu'ils aient été jadis, cela ne m'importe pas : ^oDieu ne fait point acception de personnes, – ceux qui sont les plus considérés ne m'imposèrent rien. ⁷Au contraire, voyant que l'Évangile m'avait été confié ^ppour les incirconcis, comme à Pierre pour les circoncis, – ⁸car celui qui a fait de Pierre l'apôtre des circoncis a aussi fait de moi l'apôtre des païens, – ⁹et ayant reconnu ^qla grâce qui m'avait été accordée, ^rJacques, ^sCéphas et Jean, qui sont ^tregardés comme des colonnes, me donnèrent, à moi et à ^uBarnabas, ^vla main droite en signe de communion, afin que nous allions, nous vers les païens, et eux vers les circoncis.

ⁿGa 2.9; 2 Co 11.5; 12.11; ^oDt 10.17; 2 Ch 19.7; Jb 34.19; Ac 10.34; Ro 2.11; Ép 6.9; Col 3.25; 1 Pi 1.17; ^pAc 9.15; 22.21; Ga 1.16; ^qÉp 3.8; Ro 12.3; ^rAc 12.17; Ga 2.12; ^sJn 1.42; Ga 1.8; 2.11,14; ^tGa 2.2,6; ^uAc 4.36; 11.22-26; 15.2; ^v2 Ro 10.15;

pas une question doctrinale «secondaire» qui ne touchait pas au salut et à la communion fraternelle. Au contraire, la vérité de l'Évangile était en jeu. Il y a beaucoup de doctrines bibliques que l'on ne peut pas compromettre sans sacrifier la vérité de l'Évangile. Il faut parfois « combattre pour la foi » (Jude 3). **6.** « Ceux à Jérusalem à qui Paul exposa son Évangile ne lui imposèrent rien. Au contraire, ces personnes appelées 'les plus considérées' (aux yeux des chrétiens de Jérusalem) étaient en accord parfait avec l'apôtre à l'égard de son enseignement. Et pourquoi pas! Paul partagea la même inspiration, du même et seul Saint-Esprit, que les autres apôtres » - Taylor. **jadis.** Ce mot ferait penser que les personnes en question n'étaient peut-être plus «considérées» au moment où Paul écrivait, mais ce n'est pas le cas, et d'autres traductions l'omettent. **cela ne m'importe pas.** Le rang des hommes ne change pas les faits ; Dieu ne fait pas de favoritisme. **ne m'imposèrent rien.** D'autres traductions disent : « ne me donnèrent rien ». Dans les deux cas il s'agirait d'un enseignement supplémentaire. **7. l'Évangile m'avait été confié pour les incirconcis, comme à Pierre pour les circoncis.** C'était le même Évangile, mais le champ missionnaire était différent. Dès sa conversion (Actes 9.15), et encore lors d'une vision dans le temple, Paul avait reçu un ordre de mission qui concernait particulièrement les païens. Mais le partage de travail dont nous parlons n'était ni absolu ni exclusif. Paul prêchait dans les synagogues et Pierre avait prêché aux païens depuis la conversion de Corneille en Actes 10. **8. l'apôtre des circoncis... l'apôtre des païens.** « Ces expressions ne sont pas reconnues dans la Bible comme étant des 'titres' officiels; elles indiquent simplement les peuples parmi lesquels ces deux apôtres avaient consacré leur temps » - Taylor. On pourrait se demander : « Où sont les autres apôtres dans cette discussion ? Si Pierre est l'apôtre des circoncis et Paul est l'apôtre des incirconcis, les autres, de qui seraient-ils les apôtres ? » Il est possible que les adversaires de Paul évoquaient souvent le nom et l'autorité de Pierre en particulier comme s'il était de leur côté dans ce débat et prêchait un Évangile différent de celui de Paul. En réalité, malgré la division qui se manifestait parfois entre les chrétiens juifs et non-juifs, les apôtres eux-mêmes n'avaient jamais été en désaccord, ni sur le message ni sur le ministère apostolique de Paul. **9. Jacques, Céphas et Jean... colonnes.** Peut-être à cause de leur intimité avec Jésus pendant sa vie terrestre, peut-être à cause de leur présence et influence dans l'Église de Jérusalem à l'époque, ces trois étaient appelés des « colonnes », non par Paul mais au moins par les adversaires qui voulaient minimiser Paul. **me don-**

¹⁰Ils nous recommandèrent seulement de ^wnous souvenir des pauvres, ^xce que j'ai bien eu soin de faire.

¹¹Mais lorsque Céphas vint à ^yAntioche, je lui résistai en face, parce qu'il était ^zrépréhensible.

¹²En effet, avant l'arrivée de quelques personnes de chez ^aJacques, il ^bmangeait avec les païens ; et, quand elles furent venues, il s'esquiva et se tint à l'écart, par crainte des ^ccirconcis. ¹³Avec lui les autres Juifs usèrent aussi de dissimulation, en sorte que Barnabas même fut ^dentraîné par leur hypocrisie. ¹⁴Voyant qu'ils ne ^emarchaient pas droit selon ^fla vérité de l'Évangile, je dis à Céphas, ^gen présence de tous : ^hSi toi qui es Juif, tu vis à la manière des païens et non à

^wAc 20.35; 1 Jn 3.17; ^xAc 11.30; 24.17; Ro 15.25-27; 1 Co 16.1; 2 Co 8.1; 9.1; ^yAc 11.19; ^z2 Pi 3.14; ^aAc 12.17; 15.13; ^bAc 10.28; 11.3; ^cAc 11.2; ^dÉp 4.14; ^eAc 9.31; 2 Pi 3.3; ^fGa 2.5; ^g1 Tm 5.20; ^hAc 10.28;

nèrent, à moi et à Barnabas, la main droite en signe de communion. Une approbation ouverte et officielle de leur travail. **10. de nous souvenir des pauvres.** La seule « recommandation » n'était pas du tout d'ordre doctrinal. C'est quelque chose que Paul aurait voulu faire même sans qu'ils le demandent. Il l'avait fait avant cette rencontre (Actes 11.28-30) et le ferait de nouveau plus tard (Romains 15.26,27; Actes 24.17). **11. Mais lorsque Céphas vint à Antioche.** On croit généralement que cette visite a dû avoir lieu pendant la période décrite en Actes 15.35. **je lui résistai en face.** Ce passage montre clairement que Paul ne considérait pas Pierre comme son chef, « le prince des apôtres » et le premier pape, comme il est appelé dans le catholicisme. **répréhensible.** Coupable d'une faute grave. **12. quelques personnes de chez Jacques.** Il n'est pas du tout probable que Jacques aient donné de l'autorité à ces personnes pour ce qu'elles ont fait. Voir Actes 15.19,24. Ils ont sûrement employé le nom de Jacques mais ne représentaient pas son attitude. **il mangeait avec les païens.** Le fait de manger ensemble est un signe de communion (voir 1 Cor. 5.11; Actes 11.2,3). Les Juifs ne mangeaient pas avec les non-Juifs parce que la nourriture de ces derniers n'était souvent pas conforme à la loi de Moïse, et aussi parce qu'ils les considéraient comme souillés et évitaient le contact social avec eux (Jean 4.9; Actes 10.28). **il se tint à l'écart par crainte des circoncis.** Pierre cessa de s'associer fraternellement aux chrétiens non-juifs. En Actes 10.28 Pierre avait dit: « Dieu m'a appris à ne regarder aucun homme comme souillé et impur » ; sa faute ici n'est donc pas due à l'ignorance, mais à la lâcheté. Sa peur des critiques des chrétiens qui insistaient sur la circoncision des païens l'a poussé à ne pas agir selon ce que Dieu lui avait appris. C'était donc de l'hypocrisie de sa part. **13. les autres Juifs.** Des chrétiens juifs qui avaient jusqu'alors mangé ensemble avec les chrétiens non-juifs. **dissimulation.** Ils faisaient semblant de croire que les frères d'origine païenne n'étaient pas vraiment purs, tandis qu'au fond ils savaient le contraire. **Barnabas même.** Barnabas avait travaillé avec Paul en évangélisant les païens et en défendant leur liberté vis-à-vis de la loi de Moïse (Actes 15.2). Étant de Chypre, il n'avait probablement pas grandi avec les mêmes préjugés très forts à l'égard des païens que les Juifs de la Palestine. **14. ne marchaient pas droit selon la vérité de l'Évangile.** Le cœur, ou la base de l'Évangile, c'est bien la mort, l'ensevelissement et la résurrection de Christ (1 Cor. 15.1-4), mais il est évident que d'autres principes aussi font partie de l'Évangile, tel que le fait qu'« il n'y a plus ni Juif ni Grec » devant Dieu. **je dis à Céphas.** Il n'est pas clair où les paroles qu'il

la manière des Juifs, pourquoi forces-tu les païens à judaïser ?

¹⁵Nous, nous sommes Juifs de naissance, et non pécheurs d'entre les païens. ¹⁶Néanmoins, sachant que ^jce n'est pas par les œuvres de la loi que l'homme est justifié, mais ^kpar la foi en Jésus-Christ, nous aussi nous avons cru en Jésus-Christ, afin d'être justifiés par la foi en Christ et non par les œuvres de la loi, parce que ^lnette chair ne sera justifiée par les œuvres de la loi. ¹⁷Mais, tandis que nous cherchons à être justifiés par Christ, si nous étions aussi nous-mêmes trouvés pécheurs, Christ serait-il un ministre du péché ? ^mLoin de là ! ¹⁸Car, si je rebâtais les

ⁱPh 3.5; ^{Ac} 22.3; ^jAc 13.39; ^{Ga} 3.11; ^{Ép} 2.9; ^kRo 3.22; ^{Ph} 3.9; ^lRo 3.20; ^{Ga} 3.11; ^{Ps} 143.2; ^{1 Co} 1.29; ^mGa 3.21;

adressa à Pierre prennent fin, mais elles semblent continuer jusqu'à la fin du chapitre. L'autre possibilité est qu'elles s'arrêtent à la fin du verset 17, où le sujet de ses verbes passe du pluriel à la première personne au singulier. **en présence de tous.** Son péché avait été commis devant les autres, ils en avaient été influencés, et ils avaient besoin de s'appliquer le même reproche. **tu vis à la manière des païens.** Il ne parle pas de la vie sur le plan moral tel que les païens non convertis vivaient. En toute probabilité Paul se réfère à l'idée que - à Antioche au moins - Pierre n'avait pas observé certains aspects du judaïsme, y compris probablement les lois alimentaires, le repos absolu au jour du sabbat, etc. **pourquoi forces-tu les païens à Judaïser ?** Ses actions donnaient le message que les gentils, s'ils voulaient jouir de la communion fraternelle avec lui, étaient obligés de vivre comme les Juifs, de devenir juifs afin d'être acceptés comme chrétiens. **15. Juifs de naissance, et non pécheurs d'entre les païens.** Une phrase qui évoque l'orgueil des Juifs et leur dédain pour les païens. **16. Néanmoins.** Malgré ces prétentions à la supériorité, Pierre et Paul et tous les chrétiens juifs avaient vu l'impossibilité de se sauver par leur propre justice sous la loi, et ils s'étaient confiés au Christ. Pierre avait reconnu cette vérité en Actes 15.9-11. **ce n'est pas par les œuvres de la loi que l'homme est justifié.** Il parle, bien sûr, de la loi de Moïse. **mais par la foi en Jésus-Christ.** Martin Luther et la Bible en français courant ajoutent une idée à ce texte : « on est sauvé par la foi seule » ou « reconnu juste uniquement à cause de sa foi ». Cela égare beaucoup de personnes et amène à nier la nécessité du baptême, qui est, pourtant, clairement enseignée dans le Nouveau Testament. Oui, Paul enseigne que l'homme est sauvé par la foi, mais il faut savoir que lorsque Paul parle de la foi d'un croyant, il a toujours en vue une foi qui s'exprime dans l'obéissance. En même temps il faut reconnaître que Paul emploie parfois le mot « foi » dans son sens objectif, c'est-à-dire la foi comme l'ensemble des croyances qui nous ont été enseignées, l'Évangile de Christ. Grammaticalement, les mots traduits par « la foi en Christ » peuvent souvent être légitimement rendus : « la foi de Christ » (celle qui se rapporte au Christ). **nulle chair ne sera justifiée par les œuvres de la loi.** Cela est vrai pour deux raisons : Personne n'accomplit parfaitement ce que demande la loi; et du moment que l'on a péché, on a besoin d'être justifié (rendu juste), ce que la loi est incapable de faire (Gal. 3.21; Hébr. 9.9; 10.1,4). **17. Tandis que nous cherchons à être justifiés par Christ, si nous étions aussi nous-mêmes trouvés pécheurs, Christ serait-il un ministre de péché?** Ce verset n'est pas facile à comprendre, mais, à la lumière du verset 18, il semble signifier ceci : Si nous nous sommes confiés en Christ pour le salut (reconnaissant que nous étions, en fait, aussi perdus que

choses que j'ai détruites, ⁿje me constitue moi-même un transgresseur, ¹⁹car c'est par la loi que ^oje suis mort à la loi, ^pafin de vivre pour Dieu. ²⁰J'ai été ^qcrucifié avec Christ ; et si je vis, ce n'est plus moi qui vis, ^rc'est Christ qui vit en moi ; si je vis maintenant ^sdans la chair, je vis dans la foi au ^tFils de Dieu, qui ^um'a aimé et qui ^vs'est livré lui-même pour moi. ²¹Je ne rejette pas la grâce de Dieu ; car ^xsi la justice s'obtient par la loi, Christ est donc mort ^yen vain.

JUIF ET GREC SONT UN EN JÉSUS-CHRIST – LA LOI CONDUIT À CHRIST

3 Ô Galates, dépourvus de sens ! ^aqui vous a fascinés, vous, aux yeux de qui ^bJésus-Christ a

ⁿRo 2.1; ^oRo 7.4; 1 Co 9.20; ^pRo 14.8; 2 Co 5.15; 1 Th 5.10; 1 Pi 4.2; ^qRo 6.6; ^rJn 17.23; Ro 8.10; Ép 3.17; Col 1.27; ^s1 Co 7.28; Ph 1.22; Phm 16; 2 Jn 7; ^tMt 26.63,64; Jn 1.34; 20.31; Ro 1.4; 1 Jn 5.5; ^uJn 15.9; Ro 8.37; Ép 5.2,25; Ap 1.5; ^vJn 10.11; Ga 1.4; Ép 5.2,25; Tt 2.14; ^xGa 3.21; Hb 7.11; ^yGa 2.2; 3.4; 4.11; ^aGa 5.7; ^b1 Co 1.23;

ces « pécheurs d'entre les païens » - v. 15), mais que nous faisons maintenant retour à l'ancienne loi, les gens ne diront-elles pas que, en ce qui nous concerne, Christ ne se trouva pas être un ministre pour notre justification après tout, mais quelqu'un qui nous avait détournés de la bonne voie ? **18. je rebâtis les choses que j'ai détruites.** « Pierre, par sa conduite vis-à-vis des païens, rebâtissait la loi de Moïse que Jésus avait accomplie (et cloué à la croix). En agissant ainsi il semblait dire aux autres qu'il fallait garder cette loi qui n'est plus valable pour l'enfant de Dieu. Ainsi il se faisait de lui-même un transgresseur » – Taylor. Il se faisait transgresseur soit pour avoir « détruit » la loi en l'abandonnant au départ, soit par le fait de rebâtir maintenant ce qui, dans le plan de Dieu, était aboli. « Si Pierre avait bien fait en refusant de manger avec les Gentils, il avait mal fait en s'associant avec eux auparavant ; s'il avait bien fait d'obéir à la vision du ciel, il était un transgresseur en y désobéissant maintenant » - Shepherd. **19. c'est par la loi que je suis mort à la loi.** C'est la loi qui devait conduire les Juifs à Christ (Jean 5.39,46; 2 Tim. 3.15; Gal. 3.24). En Romains 7.7-25 Paul raconte comment sa propre expérience sous la loi lui a enseigné qu'il était incapable de satisfaire à ses exigences pour être juste, et l'a conduit finalement à l'abandonner et chercher le salut en Christ (voir aussi Phil. 3.5-9). **20. J'ai été crucifié avec Christ.** Il s'est uni à la mort de Christ dans le baptême (Rom. 6.3,8), et cette mort avec Christ l'a dégagé de la loi (Rom. 7.6). **ce n'est plus moi qui vis, c'est Christ qui vit en moi.** « Ainsi vous-mêmes, regardez-vous comme morts au péché, et comme vivant pour Dieu en Jésus-Christ » (Romains 6.11). Voir aussi Jean 15.4-7. Si Christ est en moi et que je suis en lui, ce n'est pas ma justice (imparfaite) que Dieu voit quand il me considère, mais celle (parfaite) du Christ (Phil. 3.9). **si je vis dans la chair.** Tandis que nous vivons dans la chair (dans un corps physique), nous ne devons pas vivre selon la chair (en obéissant aux mauvais désirs de ce corps). Mais le mot vivre ne se réfère peut-être pas dans ce passage à la manière de se comporter; compte tenu du contexte général, il pourrait s'agir de la manière d'avoir en soi la vie spirituelle, contraire de la mort spirituelle qui est la séparation d'avec Dieu. Bien que je sois dans un corps physique qui a été souillé par le péché, **je vis dans (ou par) la foi au Fils de Dieu.** J'ai la vie spirituelle grâce à ma foi au Christ (et non à cause de mes œuvres sous la loi). **21. Je ne rejette pas la grâce de Dieu.** Ce que faisaient, en fait, ceux qui cherchaient à imposer la loi juive comme condition de salut et de communion fraternelle.

été peint comme crucifié ? ²Voici seulement ce que je veux apprendre de vous : Est-ce par les ^cœuvres de la loi que vous avez ^dreçu l'Esprit, ou par la prédication de la foi ? ³Êtes-vous tellement dépourvus de sens ? Après avoir commencé par l'Esprit, voulez-vous maintenant finir ^epar la chair ? ⁴Avez-vous tant souffert ^fen vain ? si toutefois c'est en vain. ⁵Celui qui ^gvous accorde l'Esprit, et qui ^hopère des miracles parmi vous, le fait-il donc par les œuvres de la loi, ou par la prédication de la foi ?

⁶Comme ⁱAbraham crut à Dieu, et que cela lui fut imputé à justice, ⁷reconnaissez donc que

^cRo 3.20; ^dAc 2.38; ^ePh 3.3,4; ^f1 Co 15.58; 1 Th 3.5; ^gHb 6.4; Ga 4.6; ^h1 Co 12.10; ⁱGe 15.6; Ro 4.3; Jq 2.23;

Chapitre 3

1. fascinés. Ensorcelés, dérobé – comme par magie – votre intelligence. Ce mot n'est pas à prendre au pied de la lettre ; Paul veut simplement dire que les Galates n'agissaient pas de façon logique ou raisonnable. **aux yeux de qui Jésus-Christ a été peint comme crucifié.** Ils avaient bien vu la grandeur du sacrifice et le sens de la souffrance de Jésus. Allaient-ils tourner le dos au « Fils de Dieu qui les a aimés et qui s'est donné pour eux » (Gal. 2.20) ? Étaient-ils donc prêts à dire que la mort de Christ était en vain ? **2. que vous avez reçu l'Esprit ?** Sa venue avaient évidemment été attestée par des manifestations miraculeuses (v. 5). **par la prédication de la foi.** Le fait d'avoir écouté la prédication de l'Évangile et d'y avoir cru (d'une foi agissante, bien sûr – Gal. 5.6). **3. Après avoir commencé par l'Esprit.** Le Saint-Esprit est donné au début de la vie chrétienne, lorsque, dans la foi pénitente, on est baptisé en Christ (Actes 2.38; 1 Cor. 12.13). Ce n'est pas le fruit de nos efforts humains, que ce soit en obéissant à la loi mosaïque ou en satisfaisant aux exigences d'une doctrine pentecôtiste qui impose veillées, jeûnes ou le fait de purifier sa propre vie de tout péché. (Le Saint-Esprit nous est donné comme « aide », mais si nous pouvions parvenir à la sainteté sans son secours, nous montrerions que nous pouvons très bien nous passer de lui.) **voulez-vous finir par la chair ?** Le mot « chair » dans le NT, et dans les écrits de Paul, en particulier, est employé de différentes façons. Il peut se référer : 1) au corps physique, simplement; 2) à ce qui se rapporte aux convoitises du corps ou de ce monde matériel; ou 3) aux ordonnances de la loi mosaïque (probablement à cause de l'accent sur l'effort de l'homme lui-même pour les satisfaire). On voit ce troisième sens en Phil. 3.3-6 et Hébr. 9.9,10, et il est probable que tel soit le cas dans ce passage en Galates. **4. Avez-vous tant souffert en vain ?** Paul et Barnabas avaient été persécutés par les Juifs à Antioche, Icone et Lystre, et logiquement les convertis dans ces lieux auraient été exposés à la même chose. Ce verset suggère autant. Ils avaient souffert aux mains des Juifs au lieu de renoncer à l'Évangile. Si maintenant ils se laissaient imposer la loi de Moïse, si les faux docteurs judaïsants arrivaient à leur faire accepter par la séduction ce que les autres ne leur avaient pas fait accepter par la persécution, c'est qu'ils avaient souffert en vain. **5. le fait-il donc par les œuvres de la loi ou par la prédication de la foi ?** La réponse était manifestement : « par la prédication de la foi ». L'argument est le même que Pierre employa en Actes 15.7-10, c'est-à-dire: Puisque Dieu avait montré par le don de l'Esprit qu'il acceptait les païens, sans qu'ils soient circoncis ou obéissent à la loi, il ne serait pas normal de vouloir la leur imposer par la suite. **6. Abraham crut à Dieu... et cela lui fut imputé à justice** (Gen. 15.6). Comme en Ro-

^jce sont ceux qui ont la foi qui sont fils d'Abraham. ⁸Aussi l'Écriture, prévoyant que ^kDieu justifierait les païens par la foi, a d'avance annoncé cette bonne nouvelle à Abraham : ^lToutes les nations seront bénies en toi ! ⁹de sorte que ceux qui croient sont bénis avec Abraham le croyant. ¹⁰Car tous ceux qui s'attachent aux œuvres de la loi sont sous ^mla malédiction ; car il est écrit : ⁿMaudit est quiconque n'observe pas tout ce qui est écrit dans le livre de la loi, et ne le met pas en pratique. ¹¹Et que ^onul ne soit justifié devant Dieu par la loi, cela est évident, puisqu'il est dit : ^pLe juste vivra par la foi. ¹²Or, la loi ne procède pas de la foi ; mais elle dit : ^qCelui qui mettra ces choses en pratique vivra par elles. ¹³Christ nous a ^rrachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous – car il est écrit : ^sMaudit est quiconque est pendu au bois, – ¹⁴afin que la bénédiction d'Abraham ait ^tpour les païens son accomplissement en Jésus-Christ, et que ^unous recevions par la foi l'Esprit qui avait été promis.

^jGa 3.9,29; Lc 3.3; Jn 8.39; ^kAc 15.9; Ro 3.30; ^lGe 12.3; 18.18; 22.18; 26.4; Ac 3.25; ^mGa 3.13; ⁿDt 27.26; ^oGa 2.16; Ac 13.39; Ép 2.9; Ro 3.20; ^pHa 2.4; Ro 1.17; Hb 10.38; ^qLv 18.5; Ro 10.5; Lv 20.11; ^rGa 4.5; ^sDt 21.23; ^tRo 4.9,16; Ga 3.28,29; ^uJn 7.38,39; Ac 2.33; Ép 1.13;

mains 4, Paul soulève ensuite le cas d'Abraham, qui fut justifié par sa foi, indépendamment de la loi. Son exemple montre que Dieu peut bien sauver l'homme sans la loi. « Jacques nous fait comprendre que sa foi menait à l'obéissance (Jq 2.22,23). Nous voyons alors que la justification par la foi ne veut pas dire qu'on est sauvé par la foi seule (Jq 2.24) » – Taylor. **7. ceux qui ont la foi sont ceux qui sont fils d'Abraham.** Ceux qui suivent l'exemple d'Abraham sont ses vrais fils, à l'exclusion même de ses enfants charnels, que ce soit par naissance ou par adoption (circoncision). **8. annoncé cette bonne nouvelle à Abraham.** La promesse que toutes les nations (c.-à-d. les gentils aussi bien que les Juifs) seraient bénies en Abraham était une prophétie du salut qui serait offert en Christ. **9. bénis avec Abraham le croyant.** La condition pour recevoir la bénédiction était la même qu'Abraham avait remplie: une foi agissante. **10. sous la malédiction.** Celle que prononce la loi à l'égard de celui qui ne mettait pas tout en pratique (Deut. 27.26). **tous ceux qui s'attachent à la loi.** (Comme moyen d'être juste devant Dieu) sont maudits parce qu'aucun n'arrive à garder parfaitement ce qu'elle exige. **11. puisqu'il est dit: Le juste vivra par la foi.** (Hab. 2.4). Nul n'est justifié par la loi parce que nul ne la garde assez bien, et aussi à cause du principe, annoncé déjà au prophète Habacouq, que le juste obtient la vie (le salut, le contraire de la mort que méritent ses péchés) par la foi. **12. la loi ne procède pas de la foi.** Ce sont deux approches qu'on ne peut pas suivre à la fois. Ou bien Dieu nous déclare justes à cause de la foi que nous avons en son Fils et sa mort sur la croix, ou bien c'est parce que nous avons satisfait aux demandes de la loi. Soit on vivra par la foi, soit on vivra en mettant en pratique «ces choses» dans la loi (Lév. 18.5). **13. Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi.** Christ est intervenu pour que la malédiction nous soit enlevée. **Étant devenu malédiction pour nous.** Il prit notre place. Il ne fut pas maudit pour avoir commis un acte digne de la colère de Dieu. Il est appelé « maudit » parce qu'en étant pendu au bois il subit le sort d'un homme maudit. **14.** C'est en Christ que tous, tant Juifs que païens, reçoivent la bénédiction d'Abraham. Ceux en Christ reçoivent aussi l'Esprit-Saint promis

¹⁵Frères, ^yje parle à la manière des hommes, une ^walliance en bonne forme, bien que faite par un homme, n'est annulée par personne, et personne n'y ajoute. ¹⁶Or les ^xpromesses ont été faites ^yà Abraham et à sa postérité. Il n'est pas dit : et aux postérités, comme s'il s'agissait de plusieurs, mais en tant qu'il s'agit d'une seule : et à ta ^zpostérité, c'est-à-dire, à Christ. ¹⁷Voici ce que j'entends : une alliance, que Dieu a ^aconfirmée antérieurement, ne peut pas être annulée, et ainsi la promesse ^brendue sans effet, par la loi survenue ^cquatre cent trente ans plus tard. – ¹⁸Car si ^dl'héritage venait de la loi, il ne viendrait plus de la promesse ; or, c'est par la

^vRo 3.5; ^wHb 9.17; ^xGa 3.8; Ro 9.4; Ac 3.25; ^yLc 1.55; Ro 4.13,16; ^zGa 3.19; ^aGe 15; ^bRo 4.14; ^cEx 12.40; ^dRo 4.14;

par Dieu. **15. je parle à la manière des hommes.** J'emploie un exemple tiré des relations entre les hommes plutôt qu'entre Dieu et l'homme. **faite par un homme.** Si un contrat fait par un homme est respecté, à plus forte raison on se garderait de changer un contrat (une alliance) confirmé par Dieu. **16. promesses.** Pourquoi le mot est-il au pluriel, tandis qu'ailleurs dans le même passage il est au singulier? Peut-être que le pluriel rappelle le fait que la promesse avait été répétée plusieurs fois (Genèse 12.1-3; 15.1,5; 17.1-8; 22.17,18). Ce qui intéresse l'apôtre particulièrement est la bénédiction (justification par la foi - Gal. 3.8) de toutes les nations (ou familles) de la terre par la postérité d'Abraham. **Il n'est pas dit: et aux postérités.** Il est vrai que le mot « postérité », ou littéralement semence, peut être un nom collectif qui est, en quelque sorte donc, au pluriel, mais ce mot peut aussi se référer plutôt à une seule personne. Selon Paul c'est de cette deuxième manière qu'il faut prendre le mot en ce qui concerne les promesses faites à Abraham – il se réfère au Christ, et à ceux qui sont en lui. D'ailleurs, même des auteurs juifs non-chrétiens employaient souvent le mot « postérité » au singulier, non seulement pour se référer à une seule personne, mais plus précisément au Messie (Barnes). **17. une alliance.** Il n'y a pas que deux alliances mentionnées dans la Bible. En plus de l'alliance que Dieu fit avec Israël au mont Sinaï (Ex. 24.8) et celle inaugurée par le sang de Christ (Héb. 9.15-17), il avait, par exemple, fait une alliance avec l'humanité après le déluge (Gen. 9.8-13). **ne peut pas être annulée... par la loi.** Si la loi pouvait être ajoutée comme condition pour recevoir la promesse, celle-ci aurait été effectivement annulée, puisque personne ne pourrait obéir parfaitement à la loi et ainsi recevoir la bénédiction. « Certains ont affirmé que Paul s'est trompé, parce qu'en Exode 12.40,41 il est affirmé que les Hébreux étaient en Égypte pendant 430 ans. Le problème se résout facilement. La Septante (ancienne version grecque de l'Ancien Testament) est la version qu'employaient généralement les auteurs du Nouveau Testament. D'après le texte hébreu à leur disposition, les traducteurs de cette version avaient rendu ainsi Exode 12.40,41: 'Le séjour des enfants d'Israël qui demeurèrent en Égypte, et au pays de Canaan, fut de quatre cent trente ans.' Peu importe si c'est cette version qui est juste, ou bien celle du texte hébreu suivi par nos traductions modernes. Paul n'a fait que citer le passage tel qu'il était connu à son époque. Son argument était simplement que la loi fut donnée des siècles après l'alliance faite avec Abraham » (B. W. Johnson). **18. héritage.** La bénédiction sur toutes les nations à travers la descendance d'Abraham (Jésus), c'est-à-dire le salut. Notez que la discussion dans ces versets a des ressemblances à ce que Paul écrit en Romains 4.13-18. **ne viendrait plus de la promesse.** Comme nous l'avons souligné dans l'intro-

promesse que ^eDieu a fait à Abraham ce don de sa grâce.

^{19f}Pourquoi donc la loi ? Elle a été donnée ensuite à cause des transgressions, ^gjusqu'à ce que vienne ^hla postérité à qui la promesse avait été faite ; elle a été promulguée ⁱpar des anges, au moyen d'un ^jmédiateur. ²⁰Or, le médiateur n'est pas médiateur d'un seul, tandis que Dieu est

^eHb 6.15; ^fRo 3.20; 4.15; 5.20; 7.8; Jn 15.22; ^gMt 5.18; ^hGa 3.16; ⁱAc 7.38,53; Hb 2.2; ^jEx 20.19; Dt 5.5;

duction, Paul exprime de plusieurs manières l'idée que le salut par la foi exclut le salut par les œuvres de la loi. Ici le mot « promesse » représente le principe de la foi en Christ; elle correspond à la bonne nouvelle, c'est-à-dire à l'évangile (v. 8). **19. Pourquoi donc la loi?** Une question que l'on se pose naturellement à ce point. Si la loi portait une malédiction, si le salut ne venait pas par elle, si elle ne pouvait pas annuler la promesse, à quoi devait-elle servir ? **à cause des transgressions.** La loi fut ajoutée à cause des péchés des Israélites. Mais dans quel but fut-elle ajoutée ? Plusieurs proposent que ce fut pour servir de frein aux transgressions pour que le peuple par qui le Messie devait venir n'excite pas la colère de Dieu au point qu'il le détruise avant d'accomplir son dessein en Christ (voir les cas du monde au temps de Noé ou des habitants de Sodome et Gomorrhe). Vu la dépravation et la rébellion dans lesquelles Israël et ses chefs tombaient souvent au cours de leur histoire (voir notamment dans les livres de Juges, 1 & 2 Rois, et 1 et 2 Chroniques), on se demande si la survie du peuple était due à la loi ou simplement à l'immense patience de Dieu. Une autre explication est que la loi fut donnée pour montrer la nature des transgressions et en faire ressortir la gravité. La Bible de Jérusalem comprend l'expression de cette façon et la rend: «pour que se manifestent les transgressions». Plusieurs passages confirment que la loi remplissait bien cette fonction (Rom. 5.20; 7.7-9,22-24; Jean 15.22). **jusqu'à ce que vienne.** La loi ne devait pas être permanente. Quand « la postérité » serait venue, elle prendrait fin. **la postérité.** Christ (v. 16). **à qui.** On s'attendrait à lire « au sujet de laquelle ». Peut-être que la promesse, dont Christ était le sujet principal, était aussi dans un sens « pour lui ». Héb 12.2 dit qu'il a souffert la croix « en vue de la joie qui lui était réservée ». Paul dit à son sujet: « Tout a été créé par lui et pour lui » (Col. 1.16). **promulguée par des anges.** La loi elle-même n'en fait pas mention, mais d'autres passages se réfèrent au rôle des anges dans la transmission de la loi de Moïse: Ac. 7.38,53; Héb. 2.2. Comme dans Héb. 2.2,3 où l'auteur souligne la supériorité de la parole « annoncée par le Seigneur » par rapport à celle qui fut « annoncée par des anges », Paul évoque ici ce détail concernant la loi pour faire le contraste avec la promesse faite par Dieu à Abraham. **20.** Plusieurs commentateurs considèrent ce verset comme étant particulièrement difficile, et certains avouent ne pas voir son rapport avec les arguments de Paul dans ce chapitre. D'autres proposent des explications qui semblent être en conflit avec des enseignements se trouvant ailleurs dans la Bible (comme, par exemple, l'idée que le salut offert au moyen de la promesse à Abraham serait donné de façon unilatérale par Dieu sans que l'homme ait besoin de l'accepter, ce qui est évidemment faux). Une explication possible est que Paul continue de souligner une sorte de suprématie en ce qui concerne la promesse faite à Abraham par rapport à la loi de Moïse: cette dernière est venue plus tard; elle était temporaire, destinée à rester intact seulement jusqu'à l'arrivée du Christ ; et elle a été communiquée

un seul.

^{21k}La loi est-elle donc contre les promesses de Dieu ? Loin de là ! ^lS'il avait été donné une loi qui puisse procurer la vie, la justice viendrait réellement de la loi. ²²Mais ^ml'Écriture a tout renfermé sous le péché, afin que ⁿce qui avait été promis soit donné ^opar la foi en Jésus-Christ à ceux qui croient. ²³Avant la venue de ^pla foi, nous étions ^qenfermés sous la garde de la loi, en vue de ^rla foi qui devait être ^rrévélée. ²⁴Ainsi la loi a été comme un pédagogue pour ^snous

^kRo 7.13; ^lGa 2.21; Hb 7.11,19; ^mRo 3.9,19; 11.32; ⁿGa 3.8; ^oAc 15.9; 26.18; ^pAc 6.7; 13.8; Ro 15.26; Ph 1.27; 1 Tm 4.1; Jd 3; ^qGa 4.2,3; ^rRo 1.16,17; 1 Co 2.10; Ép 3.5; ^sRo 10.4; Jn 5.39;

à l'homme d'une manière moins directe, en passant et par des anges et par un médiateur humain, c.-à-d. par Moïse - Dt. 5.5). **21. contre les promesses de Dieu.** Si la loi avait l'objectif ou le pouvoir de rendre juste et ainsi procurer la vie à des hommes pécheurs, elle serait une rivale à la promesse faite à Abraham et risquerait de l'annuler et la remplacer. Mais tel n'était pas son rôle dans le plan de Dieu. Ni la loi de Moïse ni aucune autre loi n'est faite pour justifier le coupable, mais pour le condamner. **22. tout renfermé sous le péché.** La race toute entière est sous le jugement, condamnable selon la justice divine (Rom. 3.19,20), une réalité que la loi rend parfaitement claire. **afin que.** Cette réalisation est nécessaire pour que les hommes cherchent le salut par la foi. **ce qui avait été promis.** La justification (v. 8). **23. la venue de la foi.** Il est clair que dans certains versets « la foi » se rapporte principalement à la foi dans un sens subjectif, la confiance qu'une personne met en Dieu et à sa parole. Voilà pourquoi Paul insiste sur l'exemple d'Abraham qui « crut Dieu et cela lui fut compté comme justice » (v. 6). Pareillement, la citation d'Habacuc au verset 11, « le juste vivra par la foi », est faite, non par rapport à une croyance particulière, mais par rapport au principe du salut par la foi plutôt que par les œuvres. La foi existait dans la vie des serviteurs de Dieu dans l'Ancien Testament, et elle était primordiale dans leur relation avec le Créateur. Mais aux versets 23 et 25 Paul emploie le mot « foi » dans un sens objectif - il parle de quelque chose qui n'était pas « venue » et qui devait être « révélé ». La foi comme chose révélée serait une vérité ou un ensemble de vérités auxquelles on croit, en l'occurrence des vérités au sujet du Christ (vs. 22,26,28). **nous.** Paul parle en tant que Juif; la loi mosaïque n'avait pas été donnée à toute l'humanité (Rom. 3.1,2; 9.4). **enfermés sous la garde de la loi.** Il s'agit de l'image d'un enfant qui n'est pas encore majeur (4.1,2) et qui est placé sous la protection/l'autorité d'un adulte. Le mot « enfermé » évoque un manque de liberté. **en vue de la foi.** On dit parfois que l'Ancien Testament prépare le Nouveau, et le Nouveau éclaire l'Ancien. La loi de Moïse faisait partie du plan éternel de Dieu pour sauver les hommes en Jésus-Christ. **24. un pédagogue.** Il ne faut pas comprendre ce mot dans son sens moderne: « enseignant » ou « éducateur ». Le mot se référait au domestique qui, dans une famille romaine au premier siècle, était chargé de la surveillance des enfants. Parmi ses devoirs était celui de conduire les enfants chez leur maître ou enseignant ; une fois que les enfants étaient auprès du maître, la responsabilité pour les enfants passait à ce dernier. L'idée du texte n'est pas que Jésus est notre enseignant (bien qu'il le soit), mais que l'ancienne loi avait joué un rôle temporaire, que sa présence signifiait un manque de liberté pour ceux qui vivaient sous son autorité, et que ce rôle visait un but : **conduire à Christ.** La loi de-

conduire à Christ, afin que nous soyons ^ljustifiés par la foi. ²⁵La foi étant venue, ^unous ne sommes plus sous ce pédagogue. ²⁶Car vous êtes ^vtous fils de Dieu par la foi en Jésus-Christ ; ^{27w}vous tous, qui avez été baptisés en Christ, vous avez ^xrevêtu Christ. ^{28y}Il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni libre, il n'y a plus ni homme ni femme ; car tous vous êtes ^zun en Jésus-Christ. ²⁹Et si ^avous êtes à Christ, vous êtes donc ^bla postérité d'Abraham, ^chéritiers selon la promesse.

^lRo 3.28; 5.1; ^uRo 7.6; Éph 2.15; Col 2.14; ^vJn 1.12; Ro 8.14; Ph 2.15; 1 Jn 3.1; ^wRo 6.3; 1 Co 10.2; 12.13; ^xRo 13.14; ^yRo 3.22; 1 Co 12.13; Col 3.11; ^zJn 17.21; Éph 2.14; ^{a1} Co 3.23; 6.19; 15.23; Ro 8.9; ^bRo 9.7; Ga 3.7; ^{c1} Pi 1.4; Ro 8.17; Éph 3.6;

vait conduire à Christ par ses prophéties accomplies en Christ (Dt. 18.18,19; Ac 26.22,23), par sa démonstration du besoin d'un Sauveur (Rom. 7.7,9,10,24), et par ses symboles qui préfiguraient l'œuvre du Christ (Jn 1.29; 1 Cor. 5.7; Hébr. 9.11,12; etc.). **25. La foi étant venue.** Voir sur v. 23. **plus sous ce pédagogue.** Voilà l'idée principale de l'épître tout entière : contrairement à ce que disaient les docteurs judaïsants qui troublaient les Églises en Galatie, la loi mosaïque n'est plus en vigueur depuis que Christ est mort et l'évangile est proclamé. **26. fils de Dieu.** Non pas de nature mais par adoption (Gal. 4.5; Rom. 8.15,16; Jn 1.12). **par la foi en Jésus-Christ.** Il n'est pas clair si Paul parle de la foi dans le sens objectif, comme au verset précédent, ou de notre foi quand nous croyons en Jésus et mettons notre confiance en lui pour le salut. Le contraste, dans les deux cas, est fait avec la loi, que ce soit les œuvres méritoires ou une alliance qui n'avait pas de provision capable d'ôter les péchés. **27. baptisés en Christ.** Toute bénédiction spirituelle se trouve en Christ (Éph. 1.3). Ce verset nous dit comment Dieu nous met en lui: on est « baptisé en Christ ». Note de la Bible de Jérusalem : « Foi et baptême, loin de s'opposer, s'incluent mutuellement. » Dans le NT, la vraie foi, celle qui sauve, est toujours accompagnée de baptême. L'Église au premier siècle ne connaissait pas de catégorie de personnes « croyantes mais non baptisées ». Ceux qui n'avaient pas obéi au commandement de se faire baptiser pour le pardon des péchés n'étaient pas comptés parmi les croyants. **revêtu Christ.** Étant baptisé en Christ, on l'a revêtu comme un habit (qui prend la place de « notre justice qui n'est qu'un vêtement souillé » - És. 64.5). Il s'agit d'une nouvelle condition devant Dieu. En même temps, l'expression suggère un devoir moral. « Idéalement, revêtir Christ est devenir semblable à Christ de cœur, de tempérament et de caractère... Mais il est évident que les caractéristiques semblables à celles de Christ n'étaient pas acquises d'emblée. Des années après leur conversion, Paul... recommandait à quelques-uns qui étaient déjà chrétiens à Rome de se revêtir 'du Seigneur Jésus-Christ' (Rm. 13.14) » (R. Johnson). **28. ni Juif ni Grec...ni femme.** Ces distinctions n'ont aucun effet sur notre état devant Dieu, qui accorde sa grâce à tous ceux qui sont en Christ. Le salut n'est pas réservé aux seuls Juifs. Ce principe n'annule pourtant les rôles et les responsabilités associés ni au genre (Éph. 5.22-25; 1 Tim. 2.8-15), ni à la position dans la société (Tite 2.9; Éph. 6.5-9), ni à l'âge (Tite 2.2-5), ni aux fonctions dans l'Église (1 Tim. 3.1,2,12). **un en Jésus-Christ.** Vous formez un seul troupeau (Jn. 10.16), un même corps (1 Cor. 12.13; Éph 4.4), un seul homme nouveau (Éph. 2.15,16). **29. la postérité d'Abraham.** Dans le sens spirituel : « La chair ne sert de rien » (Jn 6.63). Les descendants spirituels d'Abraham (Gal. 3.7; 6.16; Rom. 2.28,29; Phil. 3.3), ceux qui recevront la bénédiction que Dieu promet à la postérité d'Abraham. **héritiers.** Un terme sou-

FILS ET HÉRITIERS PAR CHRIST

4 Or, aussi longtemps que l'héritier est enfant, je dis qu'il ne diffère en rien d'un esclave, ^aquoiqu'il soit le maître de tout ; ²mais il est sous des tuteurs et des administrateurs jusqu'au ^btemps marqué par le père. ³Nous aussi, de la même manière, lorsque nous étions enfants, nous étions sous ^cl'esclavage des ^drudiments du monde ; ⁴mais, lorsque ^eles temps ont été accomplis, ^fDieu a envoyé son Fils, né d'une femme, ^gné sous la loi, ⁵pour ^hracheter ceux qui

^a1 Co 3.21-23; ^bRo 5.6; ^cGa 4.24,25; ^dGa 4.9; Col. 2.8,20; Hb 5.12; ^eMc 1.15; ^fRo 8.3; ^gLc 2.27; ^hGa 3.13;

vent utilisé pour rappeler l'avenir glorieux du chrétien fidèle (1 Pi. 1.4; 3.7; Rom. 8.17; Éph. 3.6; etc.)

Chapitre 4

1. enfant. Mineur. **ne diffère en rien.** C'est-à-dire, par rapport à sa liberté personnelle et la possession effective des biens de son père. Il est vrai qu'il diffère de l'esclave en ce qui concerne son avenir, l'affection du père, l'éducation qu'il reçoit, etc. **2. tuteurs.** Chargés de sa personne; ils le surveillaient, particulièrement son éducation, et exerçaient de l'autorité sur lui. **administrateurs.** Économes chargés de ses biens; ils dispensaient les moyens financiers pour ses activités et ses besoins personnels. **3. lorsque nous étions enfants.** C.-à-d. lorsque les Juifs étaient encore sous la loi. **esclavage.** Paul fait ressortir les avantages de la condition du chrétien par rapport à celle de l'homme sous la loi mosaïque, à laquelle les Galates voulaient se soumettre. **rudiments.** Le terme grec est capable de porter différents sens; plusieurs traductions ont donc été proposées : « principes élémentaires » (Colombe, Semeur), « obligations morales » (Bible des communautés chrétiennes), « forces spirituelles » (FC), « règles d'éducation élémentaires » (Parole Vivante), et « éléments » (Darby, Jérusalem, TOB). Selon le premier sens du mot grec il s'agit d'une rangée ou une série, ensuite tout ce qui est considéré comme un élément de quelque chose, tel qu'un son ou une lettre. Il désigne les éléments de n'importe quelle instruction (Héb. 5.12), ou les éléments qui composent le monde matériel (2 Pi. 3.10,12). Dans le contexte de ce verset, il est plus vraisemblable qu'il se réfère aux règlements et interdits de la loi mosaïque relatifs aux aliments, aux états d'impureté, aux jours saints, à la circoncision, à l'habillement et à de multiples autres aspects de la vie. Ces nombreuses lois ne constituaient guère la liberté. Elles n'étaient liées ni au caractère moral de Dieu ni à la loi écrite dans le cœur de tout homme (Rom. 2.15). Dieu les avait imposées dans sa souveraineté divine et pouvait les enlever sans faire violence à sa propre justice (Mc 7.15-23). **du monde.** Pour préciser que ces règlements et tabous concernaient le domaine matériel plutôt que spirituel. **4. né d'une femme.** Celui qui était pleinement Dieu est devenu pleinement homme (la doctrine de l'incarnation) - Jn. 1.14. Il existait bien avant d'être « envoyé », et il aurait pu faire son entrée dans le monde d'une autre manière. Mais il fallait qu'il participe pleinement à l'existence humaine, à la vie de ceux qu'il est venu sauver (Héb. 2.14-18). Cette référence à la mère de Jésus ne cite même pas le nom de Marie ; il s'agit du seul passage dans toutes les épîtres qui parle d'elle. Ce silence à l'égard de Marie dans les écrits qui instruisent sur la foi, la piété et la vie de l'Église montre que Marie n'a vraiment pas de rôle à jouer dans la vie chrétienne. **né sous la loi.** Puisqu'il a vécu sous la loi mosaïque, nous voyons Jésus se conformer à ses ordon-

étaient sous la loi, afin que nous recevions ⁱl'adoption. ⁶Et parce que ^jvous êtes fils, Dieu a envoyé dans nos cœurs ^kl'Esprit de son Fils, lequel crie : ^lAbba ! Père ! ⁷Ainsi tu n'es plus esclave, mais fils ; et ^msi tu es fils, tu es aussi héritier par la grâce de Dieu.

⁸Autrefois, ⁿne connaissant pas Dieu, vous serviez des ^odieux qui ne le sont pas de leur nature ; ⁹mais à présent que ^pvous avez connu Dieu, ou plutôt que vous avez été ^qconnus de Dieu,

ⁱRo 8.15,23; ^jJn 1.12; Ga 3.26; ^kAc 16.7; Ro 5.5; 8.9,15; Ph 1.19; 1 Jn 4.13; ^lMc 14.36; Ro 8.15; ^mRo 8.17; ⁿ1 Co 1.21; 15.34; Ro 1.28; Ép 2.12; 1 Th 4.5; 2 Th 1.8; ^o1 Co 8.5; 10.20; Dt 32.17; 2 Ch 13.9; Jé 5.7; ^pJn 17.3; 1 Jn 2.3,4; 3.6; 4.7,8; ^q1 Co 8.3; Ps 1.6; Am 3.2;

nances: les fêtes (Luc 22.7,15), la taxe pour le temple (Mt 17.24-27), le sabbat (Luc 13.10), les sacrifices (Lc 2.27; Lc 17.14 - Lévi. 14.3,14), etc. Son exemple nous apprend la valeur de la soumission aux lois divines, mais ne doit pas nous conduire à nous conformer à une loi qui n'est plus en vigueur. **5. rachète.** Ce mot convient à l'idée que la vie sous la loi était comparable à l'esclavage. **l'adoption.** Notre situation « légale » est changée, comme on le voit au v. 7, et nous ne sommes plus semblables à des esclaves ou des mineurs sujets à des tuteurs, etc. **6. l'Esprit de son Fils.** Il est possible que le mot « esprit » dans ce verset se réfère à l'attitude filiale démontrée par Jésus, aux dispositions et à l'esprit d'amour que l'on voit dans ses relations avec Dieu. Une idée semblable paraît en Rom. 8.15 où l'esprit d'adoption fait contraste avec l'esprit de servitude. Louis Segond, par contre, a utilisé un majuscule pour indiquer qu'il prenait le mot « esprit » dans le sens de l'Esprit de Dieu ou le Saint-Esprit. Cela est possible, étant donné que plusieurs passages se réfèrent à l'Esprit Saint comme l'Esprit de Christ (Ac. 16.7; Rom. 8.9; Phil. 1.19; 1 Pi 1.11), il est dit clairement que nous recevons l'Esprit quand nous devenons enfants de Dieu (Ac 2.38; 5.32; 1 Cor. 6.19; Ép 1.13), et le Saint-Esprit en nous produit les attitudes et qualités qui glorifient Dieu (Rom. 5.5; 15.13; Ga. 5.22). **Abba.** Désignation affectueuse du père en langue araméenne. L'enfant de Dieu fait la volonté du Père avec une pleine confiance à la sagesse, à la puissance protectrice et à l'amour paternel de Dieu. Selon les anciens commentaires juifs sur leurs Écritures (le Talmud, ou Gemara), un esclave n'avait pas le droit d'utiliser le terme « abba » pour le père de la famille qu'il servait (Barnes). **8. ne connaissant pas Dieu.** Beaucoup de païens reconnaissent l'existence du Dieu suprême, mais ils ignorent sa nature, sa volonté pour l'homme et la possibilité de jouir d'une relation avec lui. **vous serviez des dieux.** Les destinataires de l'épître étaient pour la plupart des païens convertis. L'homme est presque toujours religieux. Quand il ne sert pas le vrai Dieu, il adore la créature au lieu du Créateur (Rom. 1.23,25). Il peut s'agir d'élever à la place de Dieu des esprits sataniques et trompeurs, le soleil, des montagnes, des animaux ou d'autres éléments du monde naturel, des images sculptées, des êtres humains (morts ou vivants) ou autre chose. **de leur nature.** Ces objets de dévotion n'ont pas les qualités de l'Éternel; ils sont des dieux uniquement dans le sens qu'on leur en attribue le nom et qu'on les adore comme s'ils en étaient dignes. **9. vous avez connu Dieu.** C'est par Jésus que l'homme découvre pleinement Dieu (Jn 14.7-9; 17.3,6,25), mais connaître Dieu n'est pas simplement reconnaître son existence et sa nature ; il s'agit aussi de se soumettre humblement à sa volonté (1 Jn 2.3,4). **connus de Dieu.** Certes, tous les hommes sont connus intimement de Dieu, Celui qui voit tout

comment retournez-vous à ces faibles et pauvres ^rrudiments, auxquels de nouveau vous voulez ^svous asservir encore ? ¹⁰Vous observez les ^tjours, les ^umois, les ^vtemps et les ^wannées ! ¹¹Je crains d'avoir ^yinutilement travaillé pour vous.

^{12z}Soyez comme moi, car moi aussi ^aje suis comme vous. ^bFrères, je vous en supplie. Vous ne

^rGa 4.3; Col 2.8, 20; Hb 5.12; ^sGa 5.1; ^tRo 14.5; Col 2.16; ^uNb 28.11; És 1.14; 2 Ro 4.23; ^vLé 23.4; ^xLé 25.4,10,11; ^wEx 23.10,11; Lv 25.10; Dt 14.28; ^yGa 3.4; ^{z1}Co 4.16; 11.1; Ph 3.17; 4.9; ^aGa 2.14; 1 Co 9.21; ^bGa 6.18;

(Héb. 4.13; Ps 139.1-6). Paul se réfère au fait que Dieu avait reconnu les chrétiens galates comme les siens. Voir aussi Matt. 7.23; 25.21; 2 Tim. 2.19. Être connu de Dieu, être parmi ses enfants bien-aimés, est une grâce inexprimable. **comment retournez-vous.** Au vu de la grâce qu'ils avaient reçue, de la liberté à laquelle ils avaient part, ils devaient comprendre la folie de se laisser conduire en arrière dans ce qui constituait un retour à l'esclavage. **faibles et pauvres rudiments.** voir sur v. 3. Si « rudiments » se réfère aux règlements de la loi mosaïque, et si les chrétiens galates, sous l'influence des docteurs judaïsants, se soumettaient aux ordonnances juives qu'ils n'avaient pas suivies avant leur conversion, pourquoi Paul leur parle-t-il d'un retour aux « rudiments » ? En fait, ce mot convient également aux nombreux tabous et interdits auxquels sont soumis les païens. Les esprits qu'ils servent interdisent de manger tel aliment, de faire tel geste, d'entrer dans tel lieu, de siffler ou balayer à telle heure, de faire entrer tel objet au village, de regarder telle image ou personne; ils imposent des sacrifices, des incantations, des cérémonies, etc. Ces règlements étaient sans valeur spirituelle (Col. 2.20-23). Même s'ils étaient différents des ordonnances mosaïques dans les détails, il y avait assez de ressemblance pour que Paul décrive les chrétiens galates comme y faisant un retour; ils échangeaient la liberté en Christ pour un autre esclavage aux « rudiments ». Il n'est pas du tout nécessaire de supposer, comme font beaucoup de commentateurs, que les chrétiens galates mélangeaient au christianisme non seulement des règlements juifs, mais aussi des pratiques païennes et une soumission aux esprits. **10.** Paul exprime son alarme de ce que les chrétiens en Galatie avaient accepté non seulement de pratiquer la circoncision (6.12) et peut-être de s'abstenir d'aliments « impurs » (2.11-14?), mais aussi d'observer **les jours.** Fêtes juives telles que Pâque, Pentecôte, Expiation, Purim, etc. et le sabbat. **les mois.** Les nouvelles lunes. **les temps.** Peut-être les périodes d'impureté rituelle après, par exemple, l'accouchement ou le contact avec un mort - Lévit. 12.2-5; 15; selon d'autres, il s'agit des fêtes, telle que Tabernacles ou les Pains sans levain, qui s'étendaient sur plus d'un jour. **les années.** L'année sabbatique - Lévit. 25.4, ou le jubilé - Lévit. 25.11. **11.** La possibilité qu'un chrétien perde le salut est sous-entendue dans cette phrase. Paul se donnait corps et âme pour que les autres soient sauvés (Col. 1.28,29; Rom. 10.1); la plus grande tragédie à ses yeux serait la perte, malgré tous ses efforts, de ceux qui avaient accepté le salut (Héb. 6.4-8). **12. Soyez comme moi.** Paul se donne fréquemment comme modèle pour les autres (1 Cor. 4.16; Ph 3.17); dans ce passage il se réfère à son attitude vis-à-vis de la loi juive. **je suis comme vous.** Libre à l'égard des exigences de la loi de Moïse. Si on le voit dans certains passages observer telle ou telle ordonnance juive, il est souvent question d'éviter de créer des obstacles à l'évangélisation des Juifs (Actes 16.3) ou à l'entente dans l'Église (Actes 21.20-26) ; il n'est jamais question de satisfaire à une exigence légale pour être agréable à Dieu. **Vous ne m'avez**

m'avez fait aucun tort.

¹³Vous savez que ce fut à cause d'une infirmité de la chair que je vous ai pour la première fois annoncé l'Évangile. ¹⁴Et mis à l'épreuve par ma chair, vous n'avez témoigné ni mépris ni dégoût ; vous m'avez, au contraire, reçu comme un ^cange de Dieu, ^dcomme Jésus-Christ. ¹⁵Où donc est l'expression de votre bonheur ? Car je vous atteste que, si cela avait été possible, vous vous seriez arraché les yeux pour me les donner. ¹⁶eSuis-je devenu votre ennemi en vous disant la vérité ? ¹⁷Le ^fzèle qu'ils ont pour vous n'est pas pur, mais ils veulent vous détacher de nous, afin que vous soyez zélés pour eux. ¹⁸Il est ^gbeau d'avoir du zèle pour ce qui est bien et en tout temps, et ^hnon pas seulement quand je suis présent parmi vous. ¹⁹iMes enfants, pour qui j'éprouve de nouveau les douleurs de l'enfantement, j'jusqu'à ce que Christ soit formé en vous, ²⁰je voudrais être maintenant auprès de vous, et changer de langage, car ^kje suis dans l'inquiétude à votre sujet.

^cMal 2.7; ^dMt 10.40; 1 Th 2.13; ^ePr 27.6; Am 5.10; ^fMt 23.15; ^gJn 2.17; Tt 2.14; Ap 3.19; Nb 25.11,13; ^hPh 1.27; 2.12; Col 2.5; 3 Jn 4; ⁱ1 Co 4.15; 2 Co 6.13; Phm 10; ^jÉp 4.13; Col 1.27; ^k2 Co 11.28;

fait aucun tort. Ces paroles semblent appartenir au paragraphe suivant plutôt qu'à la première partie de ce verset. Paul n'a aucun sujet de rancune personnelle contre les Galates; au contraire, il se souvient tendrement de l'accueil qu'ils lui avaient fait, malgré sa condition physique, que nous ignorons mais qui aurait pu provoquer du « mépris » ou « dégoût » (v. 14). **13. la première fois.** Voir Introduction, Date/Provenance, 2^e paragraphe. Nous ne pouvons pas déterminer dans quel sens ce fut « à cause d'une infirmité » que Paul prêcha aux Galates, mais les Galates savaient certainement à quoi Paul se référait. **14. ange.** Ce mot peut signifier un messenger céleste ou humain. **15. où est l'expression de votre bonheur?** Les Galates s'étaient considérés comme étant richement bénis par l'arrivée de Paul et par le message qu'il apportait. Paul ne comprend pas leur changement d'attitude. **arraché les yeux.** Certains considèrent ces mots comme un indice pour identifier «l'infirmité» ou «l'écharde dans la chair» de Paul (2 Cor. 12.7). D'autres font remarquer que l'expression « arracher les yeux pour les donner à quelqu'un » était proverbiale pour exprimer un attachement fervent. **16. votre ennemi.** Quand le message ne plaît pas, on s'en prend trop souvent au messenger. On a le sentiment que celui qui fait voir notre faute est contre nous, même quand il cherche à nous aider. Il ne fallait pas que l'amour des Galates pour l'apôtre Paul se transforme en amertume parce qu'il essayait de leur montrer l'erreur dont ils étaient coupables et le danger spirituel auquel ils s'exposaient. **17. le zèle qu'ils ont.** Paul se réfère aux docteurs judaïsants et leurs efforts de gagner les cœurs des chrétiens en Galatie. **18. Le zèle.** est très important pour Dieu, et un chrétien indifférent lui déplait beaucoup (Apoc. 3.19); mais le zèle doit être guidé par une connaissance exacte de la vérité (Rom. 10.1-3; Ac 26.9). Certains traduisent le mot autrement: au lieu « d'avoir du zèle », ils considèrent qu'il s'agit d'« être l'objet du zèle de quelqu'un ». Voir, par exemple, la TOB. **pour ce qui est bien.** Trop de gens déploient un zèle excessif pour ce qui est uniquement de ce monde et souvent sans valeur morale ou spirituelle (sport, politique, technologie, argent, mode, etc.). Souvent les hommes ont du zèle pour propager des doctrines qui sont fausses ou pour avancer des causes néfastes. **en tout temps.** Le zèle pour Dieu et sa parole doit être continuel et ne

²¹Dites-moi, vous qui voulez être ^lsous la loi, ^mn'entendez-vous point la loi ? ²²Car il est écrit qu'Abraham eut deux fils, ⁿun de la femme esclave, et ^oun de la femme libre. ²³Mais celui de l'esclave naquit ^pselon la chair, et celui de la femme libre naquit ^qen vertu de la promesse. ^{24r}Il y a là une allégorie ; car ces femmes sont ^sdeux alliances. L'une du ^lmont Sinaï, ^uenfantant pour la servitude, c'est Agar, – ²⁵car Agar, c'est le mont Sinaï en Arabie, – et elle correspond

^lRo 6.15; ^mAc 28.23; Ro 3.19; ⁿGe 16.2,15; ^oGe 21.2; ^pJn 3.6; 1 Co 1.26; Ro 1.3; 1 Co 10.18; Hb 12.9; ^qRo 9.8; Ge 21.1-3; Hb 11.11; ^r1 Co 10.11; ^sHb 8.7; ^tEx 19.18-20; Né 9.13; Hb 12.18; ^uEx 21.4;

doit pas dépendre de la présence ou l'absence de certaines personnes. Le zèle des Galates pour le vrai évangile semble avoir baissé après le départ de Paul. **21. n'entendez-vous point la loi ?** Paul va se servir d'un argument tiré de « la loi » pour convaincre ses lecteurs que c'est une erreur que de se soumettre aux ordonnances de l'Ancien Testament. Étant donné que certains en Galatie le considéraient comme étant toujours en vigueur, cet argument devait, en principe, recevoir de leur part une attention particulière. « Le mot 'loi' se réfère ici non pas aux commandements prononcés au mont Sinaï, mais au livre de la loi. Le passage évoqué se trouve dans le livre de Genèse, mais les Juifs classaient tous les cinq livres de Moïse sous la rubrique de la loi » (Barnes). **22. deux fils.** Ismaël et Isaac. **la femme esclave.** Agar. **la femme libre.** Sara. **23. selon la chair.** Le terme « chair » est souvent dans le Nouveau Testament synonyme de l'effort humain là où c'est l'action de Dieu qu'on devait attendre, d'où son emploi pour se référer à la loi de Moïse comme moyen de justification (voir note sur Gal. 3.3). Ismaël était, bien sûr, un descendant d'Abraham sur le plan physique, donc « selon la chair ». Mais on peut dire aussi qu'Ismaël est venu au monde parce que Sara voulait « aider » Dieu à tenir sa promesse d'accorder des descendants à Abraham. Ce fut Sara, en effet, et non pas Dieu qui recommanda à Abraham de coucher avec Agar. **en vertu de la promesse.** Isaac naquit selon le plan de Dieu pour réaliser ce qu'il avait promis et grâce à son intervention. Au verset 29 « selon l'Esprit » est employé à la place de « en vertu de la promesse ». **24. allégorie.** Ce n'est pas que le récit soit fictif ou que Moïse l'ait écrit avec l'intention de représenter symboliquement et prophétiquement la nature des deux alliances. C'est plutôt que le Saint-Esprit, par la plume de Paul, traite l'histoire de ces deux femmes comme une métaphore pour illustrer des principes relatifs aux alliances. Ce style de raisonnement était du genre employé très souvent par les rabbins juifs à l'époque de l'apôtre Paul. **deux alliances.** Qui n'avaient pas encore été conclues: celle de la loi de Moïse et celle de Christ qui prendrait sa place (Héb. 8.6,7). **mont Sinaï.** Là où la première alliance fut traitée. **enfantant pour la servitude.** L'enfant de l'esclave, Agar, n'aurait pas les mêmes droits et privilèges que l'enfant de la femme de premier rang, la femme libre. Bien que le père d'Ismaël soit Abraham, la condition d'esclave qui était celle de sa mère influençait son sort. Du moment où Sara avait un fils, Ismaël n'était plus l'héritier d'Abraham et finit même par perdre le droit de « demeurer dans la maison » (Jn 8.35; Gen. 21.10,14). Pareillement, la place d'honneur dont jouissaient les descendants physiques d'Israël était passée aux « enfants de la promesse », les chrétiens (Phil. 3.3). **25. Sinaï.** Lieu où l'Éternel traita son alliance avec Israël par l'intermédiaire de Moïse (Ex. 19,20). Agar représente cette alliance. (Il est significatif que ce sont les dix commandements que l'on asso-

à la Jérusalem actuelle, qui est ^v dans la servitude avec ses enfants. ²⁶ Mais ^w la Jérusalem d'en haut est libre, c'est notre mère ; ²⁷ car il est écrit :

^x Réjouis-toi, stérile, toi qui n'enfantas point !

Éclate et pousse des cris, toi qui n'as pas éprouvé les douleurs de l'enfantement !

Car les enfants de la délaissée seront plus nombreux

Que les enfants de celle qui était mariée.

²⁸ Pour vous, frères, comme Isaac, vous êtes ^y enfants de la promesse ; ²⁹ et de même qu'alors ^z celui qui était né selon la chair ^a persécutait celui qui était né selon l'Esprit, ^b ainsi en est-il encore maintenant. ³⁰ Mais que dit l'Écriture ? ^c Chasse l'esclave et son fils, car le fils de l'es-

^vAc 15.10; Ga 5.1; ^wHb 12.22; Ap 3.12; 21.2,10; ^xÉs 54.1; ^yRo 9.8; ^zGa 4.23; ^aGe 21.9; ^bGa 5.11; 6.12; ^cGe 21.10; Jn 8.35;

cie particulièrement au mont Sinaï. Ils étaient le symbole et le résumé de la loi entière et non pas un code moral à part qui était destiné à continuer intact après la fin de la loi mosaïque. **la Jérusalem actuelle.** La ville physique et non pas céleste. Cette ville, qui abritait le temple, était le centre du judaïsme sur le plan politique et surtout religieux, autre symbole donc de la loi mosaïque et du peuple qui vit sous cette loi. **dans la servitude.** Soumis au « joug » des nombreuses ordonnances mosaïques (Actes 15.10), ne jouissant pas de la position de fils et héritier. **ses enfants.** Les Juifs non-chrétiens pris individuellement. **26. la Jérusalem d'en haut.** L'Église, l'épouse de Christ (Ap. 21.2), la ville céleste dont nous sommes citoyens (Phil. 3.20), le peuple de la nouvelle alliance. **notre mère.** L'Église, l'ensemble des chrétiens, est la mère; les chrétiens considérés individuellement, ce sont les enfants. **27.** Citation d'Ésaïe 54.1. Dans son contexte originel, ce chapitre d'Ésaïe promet à Jérusalem abandonnée pendant l'exil babylonien le renversement de sa situation. La ville malheureuse est comparée successivement à une femme stérile, une veuve et une femme répudiée. Dans l'application que fait l'apôtre Paul de ce texte, c'est Sara qui est la femme « délaissée » bien qu'elle ne soit jamais abandonnée ou renvoyée par Abraham, et c'est Agar qui correspond à « celle qui était mariée » bien qu'elle n'ait pas été devenue la femme de premier rang. Mais Sara n'avait pas pu donner d'enfant à son mari, et Agar avait vu sa position se transformer quand elle devint enceinte par Abraham. La situation de ces deux femmes se renversa, non seulement par la naissance d'Isaac, mais aussi par l'évangile, grâce auquel les « enfants » de Sara se multiplient à l'extrême. **28. enfants de la promesse.** Voir Romains 9.7,8. **29. persécutait.** Ce mot peut sembler un peu fort par rapport au verset en Genèse qu'il évoque : « Sara vit rire le fils qu'Agar, l'Égyptienne, avait enfanté à Abraham » (Gen. 21.9). Mais ce « rire » était sans doute une moquerie, une expression de mépris. (C'est le sens, d'ailleurs, donné au mot dans la Septante, la traduction grecque de l'AT, citée par les auteurs du NT.) Ismaël aurait sûrement compris que l'héritage et l'autorité auxquels il s'était toujours attendu appartiendraient en fin de compte à ce petit demi-frère qu'on fêtait. La jalousie et la haine auraient facilement envahi son cœur. **ainsi en est-il maintenant.** Les chrétiens, enfants selon la promesse, étaient partout persécutés par les Juifs, enfants selon la chair. Ceci était particulièrement vrai en ce qui concerne le ministère de Paul (5.11). Même les Galates semblent avoir été persécutés (3.4; 6.12). **30. le fils de l'esclave n'héritera pas.**

clave n'hériterait pas avec le fils de la femme libre. ³¹C'est pourquoi, frères, nous ne sommes pas enfants de l'esclave, mais de la femme libre.

LES ŒUVRES DE LA CHAIR ET LES ŒUVRES DE L'ESPRIT

5 C'est pour ^ala liberté que Christ nous a ^baffranchis. ^cDemeurez donc fermes, et ne vous laissez pas mettre de nouveau sous le ^djoug de la servitude.

²Voici, ^emoi Paul, je vous dis que, si ^fvous vous faites circoncire, Christ ne vous servira de rien.

³Et je proteste encore une fois à tout homme qui se fait circoncire, ^gqu'il est tenu de pratiquer la loi tout entière. ⁴Vous êtes ^hséparés de Christ, vous tous qui cherchez la ⁱjustification

^a2 Co 3.17; Ga 2.4; 5.13; 1 Pi 2.16; 2 Pi 2.19; ^bJn 8.32,36; Ro 6.18; ^c1 Co 16.13; Ph 1.27; 4.1; ^dAc 15.10; ^e2 Co 10.1; ^fAc 15.1; ^gRo 2.25; Ga 3.10; Jq 2.10; ^hRo 9.3; ⁱAc 13.39;

L'application est claire : ceux qui ne naissent pas de nouveau pour devenir enfants selon la promesse et qui restent sous l'ancienne loi juive ne reçoivent pas l'héritage céleste. Évidemment, ceux qui croient aujourd'hui que des Juifs qui n'obéissent pas à l'Évangile de Christ ont quand même la faveur de Dieu et seront sauvés parce qu'ils sont juifs ont tout simplement tort.

Chapitre 5

1. la liberté. Tandis que Jésus en Jean 8.32-34 et Paul en Rom. 6.16-22 parlent de la liberté par rapport à l'esclavage au péché, dans l'Épître aux Galates il est toujours question de liberté vis-à-vis de la loi juive (ou des « rudiments du monde »). C'étaient les docteurs judaïsants au 2.4 qui voulaient asservir les chrétiens; c'est à la loi mosaïque qu'on est mort, selon 2.19; Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi de sorte qu'on ne soit plus esclave (3.13; 4.5,7); on n'est plus sous le pédagogue sous la garde duquel on était « enfermé » (3.23-25); et c'est l'alliance faite à Sinaï qui est représentée par la femme esclave qui enfante « pour la servitude » (4.24). **de nouveau sous le joug.** Voici ce que Paul veut éviter en écrivant aux Galates : un retour à l'ancienne loi, une soumission inutile aux règlements qui avaient servi leur but et n'avaient plus rien à voir avec la faveur de Dieu. Au contraire, une telle soumission serait très néfaste. **2. si vous vous faites circoncire.** C'est-à-dire parce que vous croyez que la circoncision et l'observation de la loi de Moïse sont nécessaires pour votre salut (Ac. 15.5). Paul avait fait circoncire Timothée, non pour qu'il soit sauvé mais pour faciliter l'évangélisation (Ac. 16.3). Pareillement, un parent qui fait circoncire son enfant, non pour des raisons spirituelles mais hygiéniques, ne pèche pas. « Paul n'a apparemment pas enseigné que les chrétiens d'origine juive devaient abandonner la pratique de la circoncision pour leurs propres enfants (Ac. 21.20-26), mais il s'opposait violemment à ce que la circoncision fût imposée aux chrétiens d'origine païenne » (R. Johnson). **Christ ne vous servira de rien.** Si l'on met sa confiance en sa propre justice par les œuvres de la loi, c'est qu'on ne compte plus sur la justice parfaite de Christ (Phil. 3.9). **3. la loi toute entière.** Si une partie de la loi est encore en vigueur, toute la loi est en vigueur; on n'a pas droit de trier parmi les exigences de la loi et d'adopter des éléments à son goût. Si l'on veut emprunter de la loi mosaïque la circoncision, les instruments de musique, l'encens ou la loi de la dîme, on doit accepter également les sacrifices, les lois alimentaires, le sabbat et tout le reste. **4. séparés de Christ.** « Le lien vital avec Christ serait rompu, leur filiation annulée, ils deviendraient

dans la loi ; vous êtes ^jdéchus de la grâce. ⁵Pour nous, c'est de la foi que ^knous attendons, par l'Esprit, l'espérance de la justice. ⁶Car, ^len Jésus-Christ, ^mni la circoncision ni l'incirconcision n'a de valeur, mais ⁿla foi qui est agissante par l'amour.

⁷Vous ^ocouriez bien : ^pqui vous a arrêtés, pour vous empêcher ^qd'obéir à la vérité ? ⁸Cette influence ne vient pas de ^rcelui qui vous appelle. ^{9s}Un peu de levain fait lever toute la pâte. ^{10t}J'ai cette confiance en vous, dans le Seigneur, que ^uvous ne penserez pas autrement. Mais ^vcelui

^j2 Co 6.1; Hb 12.15; 2 Pi 3.17; ^k1 Co 1.7; Ro 8.23; ^lÉp 1.3; ^m1 Co 7.19; Ga 6.15; Co 3.11; ⁿ1 Th 1.3; Jq 2.22; ^oGa 2.2; ^pGa 3.1; ^q1 Pi 1.22; Ro 2.8; ^rGa 1.6; Ro 9.24; 1 Th 2.12; ^s1 Co 5.6; Mt 16.6.12; ^t2 Co 2.3; 8.22; Ph 1.6; ^uPh 3.15; ^vGa 1.7; 5.12;

étrangers, détachés du Fils de Dieu » (R. Johnson). Il semble que les Galates n'avaient pas compris qu'en acceptant le principe de la justification par la loi de Moïse ils n'étaient plus du Christ ; ils n'avaient pas consciemment abandonné leur foi en lui, mais la conséquence de la doctrine des judaïsants était que Jésus ne serait plus Sauveur et son œuvre sur la croix serait superflue et inutile ; ils rejetaient le Christ et seraient rejetés par lui. **déchus de la grâce.** Nombreux sont ceux qui maintiennent que l'on ne peut pas perdre son salut et que ceux qui ont rechuté n'avaient pas été réellement sauvés au départ. Le mot « déchu » (dépossédé ; tombé dans un état inférieur à celui où l'on était) ne saurait guère s'appliquer à la condition de ceux qui n'avaient jamais joui de la grâce salvatrice de Dieu - on ne peut pas déchoir d'une position qu'on a pas encore occupée. D'ailleurs, il est clair que les Galates avaient très bien accepté le vrai évangile avant de s'en détourner (1.2,6); ils avaient reçu l'Esprit (3.2-5); ils avaient revêtu Christ (3.26,27); ils avaient été connus de Dieu avant de vouloir retourner aux faibles « rudiments » (4.9); et ils devaient se garder de se mettre de nouveau sous le joug de la servitude après avoir été « affranchis » par Christ (5.1). Le Nouveau Testament est rempli d'avertissements du danger de perdre le salut, avertissements qui n'auraient aucun sens s'il s'agissait d'une impossibilité (Jn. 15.2-6; 2 Pi. 2.20,21; Rom. 11.20-23; 1 Cor. 9.27; 10.11,12; 1 Tim. 1.18-20; Hébr. 6.4-6). **5. la foi.** Mise en contraste avec la loi de Moïse comme moyen de justification. **par l'Esprit.** Le Saint-Esprit nous aide à rester fidèles (Rom. 8.26,27; Éph. 3.16; etc.). **l'espérance de la justice.** Ce que le chrétien espère, c'est d'être déclaré juste au dernier jour. **6. la circoncision.** « En tant que condition physique, [la circoncision] est une affaire sans importance ou signification, mais si on la considère comme base de justification, elle sépare la personne de Christ » (R. Johnson). **la foi qui est agissante.** Loin d'être en conflit avec Jacques, qui affirme que « la foi sans les œuvres est inutile » (Jq. 2.20), l'apôtre Paul attribue de la valeur uniquement à une foi obéissante qui se manifeste dans l'action. La foi et le baptême ne s'excluent pas mutuellement dans le plan du salut; au contraire, la foi que Dieu accepte amène le pécheur à se faire baptiser et amène l'homme ainsi lavé de ses péchés à vivre dans la fidélité. **par la charité.** Même la foi « agissante » ne sauverait pas si elle n'était pas accompagnée d'amour (1 Cor. 13.2). **8. celui qui vous appelle.** C.-à-d. le Seigneur. **9. levain.** Généralement symbole d'une influence négative qui s'exerce sans qu'on s'en rende compte et qui finit par contaminer toute une communauté. Ici, comme en Matt. 16.12, il s'agit de l'influence d'un enseignement dangereux. **10. confiance en vous.** Bien que Paul n'ait pas commencé cette épître comme il le fait

qui vous trouble, quel qu'il soit, en portera la peine. ¹¹Pour moi, frères, si je prêche encore la circoncision, ^wpourquoi suis-je encore persécuté ? ^xLe scandale de la croix a donc disparu ! –

¹²Puissent-ils être retranchés, ceux qui mettent le trouble parmi vous !

¹³Frères, vous avez été appelés à ^yla liberté, seulement ^zne faites pas de cette liberté un prétexte de vivre selon la chair ; mais rendez-vous, par l'amour, ^aserviteurs les uns des autres.

^wGa 6.12; ^x1 Co 1.23; ^yGa 5.1; ^z1 Co 8.9; 1 Pi 2.16; Jd 4; ^a1 Co 9.19; Mc 10.43,44;

souvent - avec des expressions de confiance en ses destinataires et de gratitude pour leur bonnes qualités, il déclare maintenant que, malgré les soucis qu'il se fait pour eux (4.11,19), il est confiant qu'ils auront la bonne disposition qui leur permettra de discerner la vérité. **en portera la peine.** La version du Français courant interprète (au lieu de traduire) cette expression ainsi : « subira la condamnation divine ». Cela pourrait bien être le sens, mais il est aussi possible que Paul se réfère à une discipline administrée par l'apôtre ou par l'Église (1 Cor. 5.5; 1 Tim. 1.20). **11. si je prêche encore la circoncision.** De faux docteurs en Galatie prétendaient apparemment que Paul lui-même, comme eux, prônait la circoncision. Peut-être qu'ils appuyaient cela en citant le cas de Timothée, que Paul avait fait circoncire et qui était des leurs (Ac. 16.1-3). Mais Paul n'avait jamais recommandé la circoncision dans le but de la justification et ne l'avait jamais imposée aux non-Juifs. **pourquoi suis-je encore persécuté?** La persécution que subissait l'apôtre venait principalement des Juifs qui s'opposaient si fortement contre lui justement parce qu'il n'acceptait pas d'enseigner qu'il fallait circoncire les païens et exiger l'observation de la loi de Moïse (Ac 15.1-5). Cette persécution constituait une preuve incontestable que Paul ne prêchait pas la circoncision. **le scandale de la croix.** Le message de la mort de Christ pour le salut des hommes suscitait de la révolte chez beaucoup de Juifs, non seulement parce qu'ils s'attendaient à un messie conquérant et non pas un serviteur souffrant, mais aussi parce qu'ils ne voulaient absolument pas admettre que la faveur de Dieu soit accordée indépendamment de la loi de Moïse. Si Paul prêchait la nécessité de la circoncision, symbole du judaïsme, on ne le considérerait pas comme étant une menace au statu quo. Si du moins Paul acceptait la justification par les œuvres de la loi mosaïque, les Juifs n'auraient pas cherché à le faire mourir. **12. retranchés.** De nombreux commentateurs, depuis le temps de Chrysostom au 4^e siècle, ont vu dans ce verset une invitation ironique aux faux docteurs, qui recommandaient la circoncision aux païens, d'aller eux-mêmes jusqu'au bout et se faire castrer. C'est cette interprétation qui explique la présence du mot « mutiler » dans plusieurs traductions, telle que le Français courant et la Colombe. D'autres commentateurs rejettent avec énergie une telle suggestion, que Barnes qualifie de « singulière et monstrueuse ». Louis Segond traduit correctement le mot grec par le verbe « retrancher ». Barnes, Lipscomb, Taylor, B.W. Johnson, et d'autres comprennent cette phrase comme un souhait que ces personnes qui troublaient l'Église par leur fausse doctrine soient « retranchées » ou ôtées de la communion fraternelle dans l'Église, qu'ils se séparent carrément de l'Église ou qu'ils soient rejetés (1 Cor. 5.13; Tite 3.10,11). **13. appelés à la liberté.** Voir note sur 5.1. **seulement.** Mot qui « limite ou qualifie une déclaration générale » (Vincent). Être libéré de l'observance de la loi juive n'égalise pas le rejet de toute loi morale. **un prétexte de vivre selon la chair.** Il y a une tendance à déformer certaines vérités spirituelles de manière à justifier le péché. Des cas

¹⁴Car toute ^bla loi est accomplie dans une seule parole, dans celle-ci : ^cTu aimeras ton prochain comme toi-même. ¹⁵Mais ^dsi vous vous mordez et vous dévorez les uns les autres, prenez garde que vous ne soyez détruits les uns par les autres.

¹⁶Je dis donc : ^eMarchez selon l'Esprit, et vous n'accomplirez pas les ^fdésirs de la chair. ¹⁷Car ^gla chair a des désirs contraires à ceux de l'Esprit, et l'Esprit en a de contraires à ceux de la chair ; ils sont opposés entre eux, afin que ^hvous ne fassiez point ce que vous voudriez. ¹⁸Si

^bRo 13.8; Mt 7.12; ^cLv 19.18; Mt 22.39; ^d2 Co 12.20; Ga 5.20; ^eRo 8.4; Ga 5.26; ^fRo 13.14; Ép 2.3; 1 Pi 2.11; ^gRo 7.18,23; 8.5; ^hRo 7.15,19;

réels nous sont présentés dans le NT : certains à Corinthe justifiaient la fornication (1 Cor. 6.12-20) et la participation aux festins idolâtres (1 Cor. 8.9-13; 10.14-23) en s'appuyant sur l'idée de la liberté (« tout est permis ») ; Jude 4 parle de ceux qui « changent la grâce de notre Dieu en dissolution » ; Romains 6.1 pose la question: « Demeurerions-nous dans le péché afin que la grâce abonde ? ». **par amour**. L'amour rend agréable ce qui est de notre devoir et permet de se servir les uns les autres sans aucun sentiment de servitude. **serviteurs les uns des autres**. Le comportement que Paul recommande est le contraire de « vivre selon la chair ». La chair, en effet, ne désigne pas seulement les appétits physiques ou sexuels, mais la corruption morale en général, le caractère de l'homme qui ne se soumet pas à Dieu. Un trait de ce caractère pécheur, c'est l'égoïsme, ou le manque d'amour. Tout homme est tenté de chercher son intérêt à lui seul. **14**. Paul approfondit lui-même l'idée de ce verset en Romains 13.8-10. Les devoirs moraux imposés dans la loi, que ce soit l'ancienne loi ou celle de Christ, sont résumés dans l'idée de l'amour du prochain. **15**. « **mordez** dans un accès soudain de colère ou **dévorez** dans une haine persistante. La colère et la haine mutuelles se terminent par la destruction mutuelles » (B.W. Johnson). Une communauté chrétienne au sein de laquelle de telles attitudes charnelles abondent n'est pas apte à grandir mais plutôt à disparaître. **16. marcher**. Se réfère à la conduite, surtout sur le plan moral et spirituel. Le chrétien « marche en nouveauté de vie » (Rom. 6.4) ; certains « marchent en ennemis de la croix » (Phil. 3.18); on peut marcher « par la foi » ou « par la vue » (2 Cor. 5.7), « dans les ténèbres » (Jn 8.12) ou « dans la lumière » (1 Jn 1.7), « selon l'homme » (1 Cor. 3.3) ou **selon l'Esprit**. Rom 8.5 nous apprend que marcher ou vivre selon l'Esprit consiste à « s'affectionner aux choses de l'Esprit », c'est-à-dire fixer son attention sur, se préoccuper de, et s'attacher à ce que veut l'Esprit de Dieu. Le résultat d'une telle façon de faire n'est pas surprenant: **vous n'accomplirez pas les désirs de la chair**. Les batailles spirituelles sont remportées ou perdues dans l'homme intérieur. Une chanson spirituelle dit: « Au fond de toi il y a une bataille spirituelle; il y a une voix des ténèbres et une voix de la lumière; et juste par le fait d'écouter vous avez pris une décision, car la voix que vous entendez gagnera la lutte. » **17. afin que vous ne fassiez pas ce que vous voudriez**. Les désirs pécheurs à l'œuvre dans le cœur d'un homme, assistés par toutes sortes de suggestions et de séductions venant de l'extérieur, le détournent souvent du bien qu'il ferait autrement (voir Rom. 7.14-23). Le chrétien n'est pas aussi saint qu'il désire d'être, et il doit continuer de lutter contre les mauvais désirs. Pareillement, l'influence du Saint-Esprit dans le chrétien est telle qu'il ne fait souvent pas le mal qu'il ferait autrement. Il y a un conflit continu : « Si l'on veut faire le bien, la chair s'y oppose; si l'on veut faire le mal, l'Esprit s'y oppose » (Vincent).

vous êtes ⁱconduits par l'Esprit, ^jvous n'êtes point sous la loi.

¹⁹Or, les œuvres de la chair sont manifestes, ce sont ^kl'impudicité, ^ll'impureté, la ^msensualité, ²⁰ⁿl'idolâtrie, la ^omagie, les haines, les ^pquerelles, les jalousies, les ^qanimosités, les disputes, les ^rdivisions, les ^ssectes, ^{21t}l'envie, ^ul'ivrognerie, les ^vexcès de table, et les choses semblables.

ⁱRo 8.14; ^jRo 6.14; 7.4; ^k1 Co 6.10,18; ^lRo 1.24; 2 Co 12.21; Ép 4.19; 5.3; ^m2 Co 12.21; Ép 4.19 ⁿRo 1.25; ^oAp. 9.21; 21.8; ^pRo 1.29; ^q2 Co 12.20; ^rRo 16.13; ^s1 Co 11.17; ^t1 Pi 2.1; ^uRo 13.13; 1 Th 5.7; ^vRo 13.13; 1 Pi 4.3;

18. conduits par l'Esprit. « Conduit » n'est pas équivalent à « possédé » d'un esprit. Dans la possession, la personnalité et la volonté du possédé sont supprimées, par moment ou de façon permanente. La présence du Saint-Esprit n'affecte pas le libre arbitre de son hôte. Ce n'est pas non plus que l'Esprit chuchote à l'oreille pour donner des conseils inspirés relatifs à chaque décision à prendre. N'est-ce pas plutôt par les bonnes impulsions qu'il met dans le cœur et la force qu'il pourvoit (Éph. 3.16; Rom. 8.13; 15.13; Phil 4.13; etc.), jointes à l'instruction spirituelle qu'il met à notre disposition dans la Parole qu'il a inspirée? **vous n'êtes point sous la loi.** Ce n'est pas le fait d'être conduit par l'Esprit qui libère de l'ancienne loi et sa condamnation ; c'est l'œuvre de Christ sur la croix qui en affranchit. Mais ceux qui jouissent de cette liberté vis-à-vis la loi sont ceux qui obéissent à l'évangile, reçoivent le don de l'Esprit dans leurs vies et se laissent conduire par lui. **19. impudicité.** (gr. porneia) Relations sexuelles illicites en général, y compris adultère, fornication, actes homosexuels, etc. **impureté.** Sensualité. **dissolution.** (gr. *aselgeia* : La version Colombe met « débauche » et le Français courant « vice »). Se réfère aux paroles obscènes, mouvements indécents du corps pour exciter les désirs sexuels, ou le fait de caresser ou de toucher de manière impure. **20. idolâtrie.** Le fait d'adorer ou de mettre sa confiance en toute autre chose ou personne à part Dieu. L'amour de l'argent est, par exemple, une forme d'idolâtrie (Col. 3.5), tout comme l'acte de se prosterner devant une image (Ex. 20.4,5). **magie.** Toute pratique qui s'appuie sur des êtres ou des forces spirituels qui ne sont pas de Dieu, y compris la sorcellerie, les incantations, l'emploi d'amulettes, les activités de médiums, et tout ce qui relève des arts magiques. **inimitiés.** Se réfère à la haine ou l'hostilité. (Remarquer combien de termes dans cette liste, à commencer par celui-ci, se rapportent à des péchés contre la paix.) **jalousies.** Le mot grec, d'où nous avons le mot « zèle » en français, s'emploie dans un bon sens et un mauvais sens. On peut être zélé pour le bien ou le mal, et manifester ce zèle de manière sage ou insensée. Le mot dans le sens négatif se trouve souvent en compagnie de termes comme « amer » (Jq 3.14), « querelles » (Rom. 13.13), « médisance » (2 Cor. 12.20), etc. Il porte souvent l'idée de rivalité malsaine. **animosités.** Crises de colère. **disputes.** « Le sens de querelles n'est pas exclu, mais celui d'égoïsme ou d'ambition égoïste est probablement préférable » (R. Johnson). **sectes.** Les divisions évoluent et se cristallisent en partis ou sectes organisées. **21. envie.** Mécontentement créé par le bonheur d'autrui, avec une mesure de haine et le désir de déprécier la personne qu'on envie. **ivrognerie.** Ivresse, intoxication, l'état de celui dont les pensées, les propos ou les actions sont altérés par l'effet de l'alcool. **excès de table.** Orgies (Version Colombe). Le mot grec en question est employé généralement pour décrire des fêtes et des beuveries qui se prolongent jusqu'à tard dans la nuit. L'idée n'est pas tellement qu'il ne faut pas jouir d'un repas copieux, mais qu'il ne faut pas participer aux orgies, aux soirées de débauche

Je vous dis d'avance, comme je l'ai déjà dit, que ceux qui commettent de telles choses ^wn'hériteront point le royaume de Dieu.

²²Mais le ^xfruit de l'Esprit, c'est ^yl'amour, la ^zjoie, la ^apaix, la ^bpatience, la ^cbonté, la ^dbienveillance, la ^efidélité, ²³la ^fdouceur, la ^gmaîtrise de soi ; la loi n'est pas contre ces choses.

^w1 Co 6.10; 15.50; Ép 5.5; ^xMt 7.16; Jn 15.8; Ro 6.21; Ép 5.9; Ph 1.11; ^y1 Co 13; ^zJn 15.11; Ro 14.17; 1 Th 1.6; Hb 12.2; ^aRo 12.18; Ph 4.7; ^bCo 1.11; 3.12; Pr 14.29; ^c1 Co 13.4; ^dRo 15.14; ^e2 Tm 2.13; Ap 2.10; ^f2 Co 10.1; Mt 5.5; ^g1 Co 9.25; Pr 16.32; Ac 24.25

et d'ivresse. **choses semblables.** Cette liste d'œuvres de la chair n'est pas exhaustive. Il y a des pratiques modernes que l'on ne connaissait pas au premier siècle, telles que la pornographie à l'Internet ou l'usage des drogues illicites (la cocaïne, etc.), qui ne sont pas, bien sûr, mentionnées explicitement dans la Bible mais que l'on peut assurément classer parmi les œuvres de la chair. **22. fruit de l'Esprit.** Il ne faut pas supposer que ces qualités viendront automatiquement dans la vie du chrétien, produits par l'Esprit sans effort, sans prière, sans soumission. Voilà pourquoi Paul nous exhorte dans ce même chapitre à marcher selon l'Esprit (v. 16) et nous met en garde contre les œuvres de la chair qui nous excluraient du royaume des cieux (vs. 19-21). Oui, l'Esprit de Dieu est à l'œuvre en nous (Éph. 3.16; Rom 15.13; etc.), mais son aide et son influence ne nous dispensent pas du besoin de coopérer avec lui et de fournir tous nos efforts pour atteindre la sainteté. « Très significatives par rapport à cette liste de 'fruits de l'Esprit' sont les choses qui en sont omises: le parler en langues, les visions, les expériences charismatiques » (Coffman). **joie.** Indépendante des circonstances extérieures. **paix.** Le calme et la tranquillité d'esprit et de cœur. Le mot peut suggérer l'harmonie intérieure, une harmonie avec Dieu ou avec le prochain (Rom. 5.1; 12.18; Phil. 4.7). **patience.** Le sens fondamental du mot grec, c'est la qualité d'être lent à la colère, lent à parler ou agir sous l'effet de la passion ; il s'oppose à l'idée de la hâte. Selon le contexte, il peut être traduit par « persévérance » (la qualité de celui qui supporte les épreuves, qui endure les conditions difficiles, qui ne baisse pas les bras et ne renonce pas à la lutte), ou bien par « patience » (la qualité de celui qui reste calme au lieu de s'emporter quand on le provoque, le calomnie, ou le traite injustement, qui ne se met pas vite en colère et qui, au lieu de riposter, sait se retenir). **bonté.** Traduit également par droiture, douceur, générosité ou gentillesse. **bienveillance.** « Une disposition de faire du bien aux autres » (Barnes). « La manifestation pratique de l'amabilité » (R. Johnson). Les deux termes précédents doivent être assez proches, étant donné que certaines versions traduisent le premier mot comme « bienveillance » et mettent « bonté » pour le deuxième. **fidélité.** La qualité de celui qui est digne de foi, honnête, loyal, qui respecte ses engagements, qui reste fidèle. Le mot grec est parfois rendu par « foi », mais « comme le mot est utilisé ici dans un contexte de relations humaines, il est douteux que le sens théologique de 'foi en Dieu' soit voulu ici » (R. Johnson). **douceur.** Peut aussi être traduit par humilité, courtoisie, considération et mansuétude. **maîtrise de soi.** Restriction et modération dans le domaine des habitudes prises et des besoins physiques. On doit maîtriser sa langue, ses émotions et ses appétits (boisson, sexe, nourriture, etc.). **la loi n'est pas contre ces choses.** Comme au 5.14, Paul indique que la vie selon l'Esprit est en parfaite harmonie avec les exigences

²⁴Ceux qui ^hsont à Jésus-Christ ont ⁱcrucifié la ^jchair avec ses passions et ses désirs. ²⁵Si nous ^kvivons par l'Esprit, marchons aussi selon l'Esprit.

²⁶Ne soyons pas ^lvaniteux, en nous provoquant les uns les autres, en nous portant ^menvie les uns aux autres.

CE QU'ON AURA SEMÉ, ON LE MOISSONNERA AUSSI

6 Frères, si un homme vient à être surpris en quelque faute, ^avous qui êtes spirituels, redres-

^hRo 8.9; ⁱRo 6.6; ^j2 Pi 2.18; 1 Jn 2.16; Ép 2.3; Ga 5.16; ^kRo 8.10,11; ^lPh 2.3; ^m1 Co 3.3; ^aRo 15.1;

morales de l'ancienne loi. Le fait qu'on est libéré de cette loi n'amène donc pas à s'abandonner à l'iniquité qu'elle condamnait. **24. qui sont à Jésus-Christ.** Nous lui appartenons (Jn 17.6; 1 Cor. 6.19,20). **crucifié la chair.** Voir note sur Gal. 3.3. Notre corps physique n'est pas mauvais en soi; le contexte ici montre clairement que « la chair » se réfère à notre nature pécheresse. La rébellion et la faiblesse en nous se manifestent souvent en présence des appétits charnels, c'est-à-dire qui sont liés au corps et au monde temporel. Dans quel sens avons-nous « crucifié » la chair et ses désirs ? Et l'expérience et les exhortations bibliques de ne pas obéir aux convoitises de nos corps (Rom. 6.12,13; Col. 3.5; 2 Tim. 2.22; etc.) enseignent que la chair et ses désirs n'ont pas cessé d'exister pour le chrétien. Par la repentance et le baptême nous avons renoncé au péché et accepté Jésus comme Seigneur, mais si nous ne sommes pas vigilants, la chair avec ses passions et ses désirs revient à la vie et cherche à nous dominer de nouveau. **passions.** Émotions ou penchants très forts qui poussent l'homme vers l'objet de ses désirs. **25. vivons par l'Esprit.** Voir Rom. 8.10,11. **marchons...selon l'Esprit.** Le terme grec utilisé ici pour « marcher » est différent de celui employé dans 5.16, qui souligne le comportement en général. Le mot dans ce verset suggère l'image de « marcher en rang » ou « en ligne droite ». Il s'agit de la conformité de tous les membres d'un groupe à une même règle de conduite; tous les frères marchent au même rythme, si tous se conforment aux ordres du même Seigneur, à la direction du même Esprit. **26. une vaine gloire.** « Orgueil sur la base d'avantages tels que la naissance, les richesses, la position sociale, le niveau académique, ou de telles choses.... Les chrétiens ne devraient leur accorder que peu d'importance ni leur permettre de créer un obstacle à la communion fraternelle » (Lipscomb). **nous provoquant.** Par la vantardise ou le mépris. **portant envie.** À cause des sujets de « vaine gloire » de ceux qui s'enorgueillissaient. Ces façons de faire œuvraient contre l'harmonie recommandée dans le verset précédent.

Chapitre 6

1. surpris en quelque faute. « Ou bien le transgresseur a été surpris par son excès de confiance en soi, ou bien il a été surpris dans l'acte. Mais la manière de la découverte de la faute n'a que peu de rapport avec celle dont il faut la traiter » (R. Johnson). **vous qui êtes spirituels.** Il s'agit de chrétiens fidèles, bien qu'ils ne soient pas, bien sûr, parfaits ou sans faute. Le fait qu'on est encore imparfait ne dispense pas du devoir d'essayer de relever celui qui est tombé (Dickson). **redressez.** « Le mot 'redresser' signifie 'mettre en ordre' ou 'restaurer à sa condition précédente'. Ceux qui sont spirituels auront de la considération et seront charitables dans leur manière de juger. Connaissant leurs propres

sez-le ^bavec un esprit de douceur. Prends garde à toi-même, ^cde peur que tu ne sois aussi tenté. ^{2d}Portez les fardeaux les uns des autres, et vous ^eaccomplirez ainsi la ^floi de Christ. ³Si quelqu'un ^gpense être quelque chose, quoiqu'il ne soit rien, il s'abuse lui-même. ^{4h}Que chacun examine ses propres œuvres, et alors il aura sujet de se glorifier pour lui seul, et ⁱnon par rapport à autrui ; ⁵car ^jchacun portera sa propre charge.

^{6k}Que celui à qui l'on enseigne la parole fasse part de tous ses biens à celui qui l'enseigne.

^b1 Co 4.21; Ga 5.22; 2 Tm 2.24-26; ^c1 Co 10.12; Hb 3.12,13; ^d1 Th 5.14; ^eJq 2.8; Jn 13.34; ^f1 Co 9.21; ^gRo 12.3; 1 Co 8.2; 2 Co 3.5; 10;18; ^h1 Co 11.28; ⁱLc 18.11; ^jRo 14.12; 1 Co 3.8; ^k1 Co 9.14; Ro 15.27; Lc 10.7;

limites ils redresseront le transgresseur **avec un esprit de douceur**. Ils ne seront pas malveillants ou orgueilleux mais patients et sympathisants » (R. Johnson). **2. Portez les fardeaux.** Que ce soit pour aider un frère à résoudre un problème de péché dans sa vie ou à supporter une épreuve, surmonter une faiblesse ou satisfaire à un besoin important, l'amour dans l'Église nous apprend à tendre une main secourable à autrui. C'est l'idée de s'intéresser à son frère, de sympathiser, de ne pas prendre l'attitude de celui qui dit: « C'est son problème; cela ne me regarde pas ». Cette phrase se rapporte à la première partie du verset 1, qui dit de redresser celui qui tombe dans le péché. Essayer de redresser un tel est un devoir imposé par l'amour. La phrase au verset 5, « chacun portera son propre fardeau », qui semble dire le contraire, se rapporte à la deuxième partie du verset 1, qui invite à l'humilité quand il faut redresser un pécheur. Au verset 5 l'apôtre nous rappelle que chacun sera jugé selon sa propre responsabilité envers Dieu, la charge qui lui est assignée, et non pas sur la base d'une comparaison à d'autres personnes. Inutile donc de se féliciter intérieurement sur sa propre justice relative quand on a à redresser un frère en faute. **loi de Christ.** Sa loi est résumée dans le commandement d'aimer (Jn 13.34; Mt 22.37-40). Il faut comprendre que nous sommes bien, malgré la grâce, sous une forme de loi. **3. pense être quelque chose.** « S'il pense qu'il est fort, qu'il n'a pas besoin d'aide, qu'il n'aura jamais besoin de la sympathie des autres, etc. »(B. W. Johnson). **il s'abuse.** Il se trompe lui-même. **4. il aura sujet de se glorifier pour lui seul.** La base de sa joie sera ce qu'il aura trouvé de positif dans sa propre vie et non pas la pensée qu'il est supérieur à telle autre personne. **5. chacun portera son fardeau.** Voir note sur v. 2. Paul n'emploie pas le même mot grec dans ce verset (pour parler d'un fardeau de responsabilité personnelle) qu'il employa au verset 2 (pour parler d'un fardeau de problèmes moraux ou matériels à surmonter). Malheureusement, la version française ne reflète pas l'emploi de deux mots différents, ce qui contribue à la fausse impression qu'il y a contradiction entre ces deux versets. **6. Celui à qui l'on enseigne.** Ce sont ceux qui bénéficient directement du travail de l'enseignant/l'évangéliste qui devraient, selon ce verset, l'assister de leurs biens. Même s'il est permis à un évangéliste de recevoir de l'aide de la part d'autres assemblées que celle au sein de laquelle il travaille (2 Cor. 11.8), cette dernière ne doit pas considérer qu'il est du devoir d'une Église ou de certains individus ailleurs de fournir un tel soutien à leur place. Trop souvent on trouve une attitude qui veut, non seulement que l'évangéliste vienne avec son propre soutien personnel, mais qu'il soit prêt et capable de trouver aussi l'argent nécessaire pour un lieu de culte, un programme de bienfaisance locale et presque tout autre besoin financier de l'œuvre.

⁷Ne vous y trompez pas : ^mon ne se moque pas de Dieu. ⁿCe qu'un homme aura semé, il le moissonnera aussi. ^{8o}Celui qui sème pour sa chair moissonnera de la chair la corruption ; mais celui qui sème pour l'Esprit ^pmoissonnera de l'Esprit la vie éternelle. ^{9a}Ne nous lassons pas de faire le bien ; car nous moissonnerons au temps convenable, si nous ne nous relâchons pas. ¹⁰Ainsi donc, ^rpendant que nous en avons l'occasion, ^spratiquons le bien envers tous, et

^l1 Co 6.10; 15.33; Jq 1.16 ^mJb 13.9; ⁿ2 Co 9.6; Os 8.7; 10.12; ^oRo 8.13; ^pRo 8.11; ^q2Th 3.13; 1 Co 15.58; Hb 10.36; 12.3; Jq 5.7s; ^rÉp 5.16; Pr 3.27; Jn 12.35; ^sMt 5.44-47; Lc 10.30-37; Ro 12.20;

Il n'existe aucun précédent biblique pour appuyer une telle attitude. **celui qui l'enseigne.** L'enseignant fidèle rend un service véritable aux hommes, et ils doivent en reconnaître la valeur (Rom. 15.27). Le droit moral des enseignants d'accepter un soutien financier est affirmé dans plusieurs passages (Matt. 10.9,10; 1 Cor. 9; 1 Tim. 5.17,18), bien que ce ne soit pas, selon Paul, un devoir pour l'évangéliste de recevoir ou d'accepter un salaire (1 Cor. 9.15-18; Ac. 18.1-3). Dans certaines circonstances il peut être même préférable pour l'œuvre que l'évangéliste s'en passe. Et certainement, l'évangéliste ne doit pas exiger un salaire dans un esprit mercenaire; même si la nécessité de faire autre travail pour subvenir à ses besoins et ceux de sa famille l'empêche de se donner à plein temps à l'enseignement, il doit quand même enseigner autant que possible et le faire de bon cœur. **7. on ne se moque pas de Dieu.** On ne peut pas le mépriser ou le défier impunément. **Ce qu'un homme aura semé, il le moissonnera.** Dieu fait que les choix et les actions d'un homme ont des conséquences réelles sur lui-même. On ne peut éviter cette loi, ni dans le domaine physique ni dans le domaine spirituel. Ce principe a beaucoup d'applications, y compris dans nos offrandes à Dieu (2 Cor. 9.6,7), dans l'immoralité (2 Pi. 2.13,18,19), dans nos rapports avec les autres (Gal. 5.15), et dans notre comportement vis-à-vis les autorités (Rom. 13.2,3). **8. Semer pour sa chair** veut dire que l'on privilégie ses désirs qui se rapportent à ce monde ici-bas, et particulièrement ces désirs-là qui s'opposent à la volonté de Dieu. Il peut s'agir, bien sûr, d'impureté sexuelle, mais dans ce contexte il paraît que le comportement charnel en vue serait l'égoïsme, l'avarice, le refus de « faire part de tous ses biens » (v. 6), de « faire le bien » (v. 9), ou de « pratiquer le bien » (v. 10). **la corruption.** Peut se référer à la corruption morale - plus on cède aux tentations, plus on est rongé par les mauvais désirs (Gen. 6.5; Rom. 8.5-7); mais ce mot peut signifier la mort, mise en contraste avec la vie éternelle que l'on moissonne quand on sème pour l'Esprit. (voir Rom. 8.13). Semer **pour l'Esprit** c'est privilégier ce qui contribue à la vie spirituelle, que ce soit des disciplines quotidiennes telle que la prière et l'étude de la parole ou la mise en pratique de la parole. **9. ne nous lassons pas.** Il faut continuer de servir même quand les hommes ne nous apprécient pas, ou que nous ne voyons pas de récompense dans cette vie. Nous pouvons même être des objets de persécution, mais **nous moissonnerons**, nous recevrons une récompense de la part de Dieu, **si nous ne relâchons pas.** un verset parmi tant d'autres qui enseignent que l'on peut perdre le salut. (voir Ézek. 18.24,26). **10. pendant que nous en avons l'occasion.** Si nous voyons une personne dans le besoin et que nous avons les moyens de l'aider aujourd'hui, il ne faut pas attendre, car nous risquons de ne pas retrouver la personne ou de ne plus avoir les moyens de l'assister. (voir Prov. 3.28). **envers tous.** Bien que le

^tsurtout envers les frères en la foi.

¹¹Voyez avec quelles grandes lettres je vous ai écrit ^ude ma propre main.

¹²Tous ceux qui veulent se rendre agréables selon la chair vous ^vcontraignent à vous faire circoncire, uniquement ^wafin de ne pas être persécutés pour la croix de Christ. ¹³Car ^xles circoncis eux-mêmes n'observent point la loi ; mais ils veulent que vous soyez circoncis, pour

^t1 Jn 3.17; Ro 12.13; 1 Pi 2.17; ^u1 Co 16.21; Col 4.18; ^vAc 15.1; ^wGa 5.11; ^xRo 2.25;

Nouveau Testament parle le plus souvent d'aider les chrétiens (Actes 4.32; 6.1; Rom. 12.13; 1 Cor. 16.1; 1 Jn 3.17), ce passage montre que notre devoir ne se limite pas aux saints. Il ne se limite pas non plus « à ceux de notre famille, à nos voisins, à ceux de notre race ou de notre ethnie, à ceux qui habitent le même pays que nous; non, il s'étend à toute l'humanité » (Barnes). **surtout envers les frères en la foi.** Il y a certaines sortes de « favoritisme » qui sont normales: un homme doit plus d'amour et de protection à son épouse qu'à d'autres femmes ; il a plus de responsabilité pour le soutien de ses propres parents que pour ceux des autres (1 Tim. 5.8). **11.** Le grec de ce verset est capable d'être compris de différentes manières. Ainsi, la version Darby met : « Vous voyez quelle longue lettre je vous ai écrite de ma propre main. » Le FC met : « Je vous écris maintenant de ma propre main, comme vous le voyez à la grosseur des lettres. » Selon la première traduction, Paul insisterait sur l'importance de l'enseignement de cette épître par le fait de consacrer tant d'espace à un seul thème et par le fait de l'écrire personnellement au lieu de suivre son habitude de dicter ses lettres à un secrétaire (Rom. 16.22). Selon la deuxième traduction, Paul suit sa coutume d'ajouter quelques mots de sa propre main, ce qui attestait l'authenticité de la lettre (1 Cor. 16.21; 2 Thess. 3.17). **quelles grandes lettres.** Certains commentateurs attribuent les grosses lettres à l'importance de ce que Paul écrivait à la fin de l'Épître, d'autres à un handicap physique de l'apôtre, tel qu'une maladie des yeux, suggérée peut-être par Gal. 4.15. **12. Tous ceux.** Paul se réfère aux enseignants judaïsants qui cherchaient à imposer la circoncision aux chrétiens gentils comme condition du salut (Actes 15.1). Ce n'était pas, en fait, le salut des croyants gentils qui les préoccupait ; ils voulaient surtout se protéger de la persécution de la part de leurs frères juifs. (L'état romain n'avait pas encore commencé sa politique de persécution des chrétiens à ce point dans l'histoire.) L'imposition de la circoncision faisait croire qu'ils gagnaient des convertis au judaïsme. Par contre, la prédication de **la croix de Christ** « provoquait la hostilité des Juifs, car elle supprimait la distinction et la prééminence nationale et plaçait le monde païen sur un pied d'égalité avec eux » (R. Johnson). **13. les circoncis eux-mêmes n'observent point la loi.** Il est vrai que personne, y compris les Juifs, ne gardait parfaitement la Loi de Moïse, mais il est probable que les enseignants judaïsants en Galatie ne faisaient même pas d'efforts pour respecter certaines parties (peut-être les pèlerinages annuels à Jérusalem, les sacrifices et bien d'autres choses). L'idée qu'ils n'avaient même pas le désir de suivre tout ce qui était dans la Loi est suggérée par la remarque de Paul en Gal. 5.3 que celui qui se faisait circoncire était tenu de garder la loi toute entière. Paul semble penser que cette conséquence de la position de ses adver-

^yse glorifier dans votre chair. ¹⁴Pour ce qui me concerne, loin de moi la pensée de ^zme glorifier d'autre chose que de la croix de notre Seigneur Jésus-Christ, ^apar qui le monde est crucifié pour moi, comme je le suis pour le monde ! ¹⁵Car ^bce n'est rien que d'être circoncis ou incirconcis ; ce qui est quelque chose, c'est d'être une ^cnouvelle créature. ¹⁶Paix et miséricorde sur tous ceux qui suivront cette règle, et sur ^dl'Israël de Dieu !

^yPh 3.3; ^z1Co 2.2; ^aGa 2.20; Col 2.20; Ro 6.6; Ga 5.24; ^bRo 2.28,29; 1 Co 7.19; Ga 5.6; Col 3.11; ^c2Co 5.17; Ép 2.10; 4.24; ^dRo 9.6; Ga 3.7,29; Ph 3.3;

saires leur serait inacceptable. **se glorifier dans votre chair.** Se servir de votre circoncision pour accentuer leur propre importance et échapper à la persécution. **14. me glorifier d'autre chose.** Avant sa conversion Paul avait joui d'une grande distinction dans le judaïsme et pouvait bien se vanter de son héritage et de sa justice selon la loi juive, mais il y avait renoncé à cause de Christ (Phil. 3.4-8). **de la croix de notre Seigneur Jésus-Christ.** Elle est un sujet de gloire à cause l'amour et la pureté de Celui qui y a souffert, à cause de la justification qui y fut obtenue pour les pécheurs que nous sommes, à cause de la glorieuse espérance qu'elle seule peut procurer. « Qui ne se glorifierait pas d'un tel Sauveur ! En comparaison, les choses dont les hommes ont l'habitude de se vanter sont de la bagatelle... Ne nous glorifions pas de notre richesse. Nous en serons bientôt séparés, et elle ne pourra guère nous aider dans ce qui nous attend. Elle n'éloignera pas la maladie, ne permettra pas de supporter la douleur et n'adoucir pas la mort. Ne nous glorifions pas de notre force, car elle nous fera bientôt défaut ; ni de notre beauté, car nous ne serons pas distinguable l'un de l'autre dans la pourriture du tombeau ; ni de nos accomplissements, car ils ne nous sauveront pas ; ni de notre niveau d'instruction, car ce n'est pas ce qui nous fera accéder au ciel. Glorifions-nous plutôt de ce que nous avons pour Sauveur le Fils éternel de Dieu - cet Être glorieux adoré par les habitants du ciel, Celui qui fit les mondes, et qui mourut pour nous sauver. Je ne désire pas de plus grand honneur que d'être sauvé par le Fils de Dieu. Rien ne me montre plus clairement ma vraie dignité et la valeur de ma vie que cette réalité : quelqu'un de si grand et de si glorieux a voulu me racheter. » (Barnes). **le monde est crucifié pour moi.** Paul était devenu insensible à l'ambition mondaine, à l'amour de l'argent, à l'orgueil de la vie et aux passions qui dominant les hommes du monde. Cette condition de mort aux attraits du monde n'était possible que dans la mesure où il s'attachait à la croix. **comme je le suis pour le monde.** Ce manque d'intérêt était mutuel: Paul méprisait les plaisirs trompeurs du monde, et selon les valeurs du monde, l'apôtre était lui-même méprisable, un objet de ridicule et de persécution, ou au moins d'indifférence. **15. circoncis ou incirconcis.** Voir sur Gal. 5.6. **une nouvelle créature.** Être né de nouveau (Jn 3.3-5), être baptisé en Christ (Gal. 3.36,27), voilà ce qui compte, car « si quelqu'un est en Christ, il est une nouvelle créature » (2 Cor. 5.17). **16. ceux qui suivront cette règle.** Ceux qui reconnaissent qu'« être Juif ou païen n'est ni un privilège, ni une barrière » (R. Johnson) et que le salut est pour ceux qui sont en Jésus-Christ. **et sur l'Israël de Dieu.** Le mot grec traduit par « et » peut servir à souligner et définir ce qui précède (comme en 1 Cor. 3.5; 15.38), mais généralement il sert simplement à joindre deux mots ou deux expressions. Dans les deux cas, le sens est presque le même : soit Paul parle de « ceux qui suivront cette règle, c'est-à-

¹⁷Que personne désormais ne me fasse de la peine, car ^eje porte sur mon corps les marques de Jésus.

¹⁸Frères, que ^fla grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit ! Amen !

^e 2 Co 11.23-25; ^f Ro 16.20; 2 Tm 4.22
--

dire l'Israël de Dieu », soit il parle des individus chrétiens (Juifs comme gentils) qui suivront cette règle et la communauté formée collectivement par ces individus, communauté désignée comme « l'Israël de Dieu ». Plusieurs versets appuient l'idée que c'est l'Église, plutôt les Juifs selon la chair, qui constitue l'Israël de Dieu aujourd'hui, son peuple élu (Rom. 9.6; Phil. 3.3; Gal. 3.29; etc.). **17. ne me fasse de la peine.** Ne fasse contre lui des accusations telles qu'il a évoquées en Gal. 1.10 - il paraît qu'on l'accusait de vouloir « plaire aux hommes ». **les marques de Jésus.** « Il portait dans son corps les preuves de ce qu'il avait souffert pour le Christ. Comme des esclaves étaient souvent marqués au fer rouge du nom de leur maître, ainsi Paul avait sur lui la marque du Christ dans ses cicatrices. Voir 2 Cor. 11.23,24 » (B. W. Johnson). **18. Frères.** « La révision place ce mot avec raison à la fin du verset. La position est inhabituelle. Il semblerait que Paul choisissait mettre fin à cette lettre sévère par l'assurance que les 'Galates insensés' étaient toujours ses frères. » (Vincent).

Ouvrages cités ou consultés:

Je trouve qu'il est pratiquement impossible de déterminer avec certitude l'origine d'une idée ou d'une explication. Je reconnais, néanmoins, que très peu d'idées contenues dans ce commentaire proviennent de moi-même. C'est surtout le choix des interprétations des divers passages qui est le fruit de mes analyses et recherches personnelles.

Barry Baggott
Nashville, 2012

Barclay, William. *The Daily Study Bible: the Letters to the Galatians and Ephesians*,
Edinburgh, The Saint Andrew Press, 1976.

Barnes, Albert. *Barnes' Notes on the New Testament*, Grand Rapids, Kregel Publications,
1962.

Coffman, James Burton. *Commentary on Galatians, Ephesians, Philippians, Colossians*.
Abilene, A.C.U. Press, 1977.

Dickson, Roger E. *International New Testament Study Commentary*, Churches of Christ, 1987.

Johnson, B. W. *Johnson's Notes on the New Testament*, Nashville, Gospel Advocate Company,
1992.

Johnson, Robert L. *La Lettre de Paul aux Galates*, Genève, Centre d'Enseignement Biblique,
1993; version anglaise: Austin, Sweet Publishing Company, 1969.

Lipscomb, David, et Shepherd, J.W. *A commentary on the New Testament Epistles, Second
Corinthians and Galatians*, Nashville, Gospel Advocate Company, 1936.

Taylor, Donald. *Commentaire sur l'Épître aux Galates*, Sainte-Foye, Québec, Centre
d'Enseignement Biblique.

Vincent, Marvin R. *Word Studies in the New Testament, Vol. 4*, Mclean, VA, McDonald
Publishing Company, 1886.

J'ai aussi consulté les traductions suivantes de la Bible :

versions françaises

Louis Segond, 1911

Nouvelle Version Segond Révisée, 1980

Bible en français courant, 1982

Traduction Œcumnique de la Bible, 1975

Version d'Ostervald, 1904

Traduction de J.N. Darby, 1988

La Bible des Communautés Chrétiennes, 1998

La Bible du Semeur, Version Révisée, 2000

La Bible de Jérusalem, 2001

Parole Vivante, 1976

versions anglaises

King James Version, 1611

New King James Version, 1983

New American Standard Version, 1977

Revised Standard Version, 1952

Éditions Centre d'Enseignement Biblique
4806 Trousdale Drive
Nashville, TN 37220 USA

www.editionsceb.com

SC-11